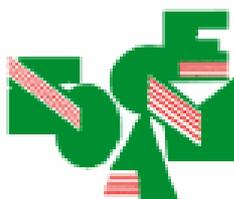


**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**



**RECENSEMENT DES ENFANTS TRAVAILLEURS DES  
MARCHES DANTOKPA, OUANDO ET ARZEKE (REM)**  
*(Mars 2013)*

**L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE)**  
**Avec la collaboration de**  
**La Direction Générale du Travail (DGT)**



**Juin 2013**

***Equipe de rédaction du rapport :***

Elise Chantale AHOVEY  
Mémounath ZOUNON  
Sévérin AGBANGLA  
Armelle AHAMIDE  
Evariste Kocou MISSIHOUN  
Fèmi Christian DOSSOU  
Rémy HOUNGUEVOU  
Renaud YOVOGA  
Jeannine HOUEHA  
Gisèle HOUSSOU  
Martinien DANSOU  
Oscar HOUNDONOUGBO

***Equipe de traitement des données :***

Jules DAGA (Directeur du Traitement de l'Information et des Publications)  
Elise Chantale AHOVEY (Directrice technique de l'étude)  
Evariste Kocou MISSIHOUN  
Clément SOSSOU  
Edouard HLIHE

***Appui technique :***

Didier GANZO  
Zulficar SACKO  
Eleonore ABLEFONLIN

***Coordination du recensement :***

Alexandre S. BIAOU (Directeur Général de l'INSAE)  
Elise Chantale AHOVEY (Directrice des Etudes Démographiques)  
Awaou BACO BABA-MOUSSA (Directrice Administrative et Financière)

## **TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES .....	ii
AVANT-PROPOS .....	iv
SIGLES ET ACRONYMES.....	v
INTRODUCTION .....	1
OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	2
I- METHODOLOGIE.....	2
1.1 Définition des concepts de base dans le cadre du recensement des enfants des trois marchés du Bénin .....	2
1.2 Démarche méthodologique .....	3
1.2.1 Cartographie des trois marchés : Dantokpa, Ouando et Azerkè .....	4
1.2.2 Dénombrement des enfants des trois marchés .....	4
1.2.3 Traitement des données collectées .....	6
1.3 Analyse des résultats .....	7
II- ANALYSE DES RESULTATS QUANTITATIFS .....	8
2.1 Caractéristiques générales des enfants des marchés.....	8
2.1.a Caractéristiques démographiques des enfants.....	8
2.1.b Caractéristiques socioculturelles des enfants .....	11
2.1.c Caractéristiques socioéconomiques des enfants .....	12
2.2. Situation des enfants .....	14
2.2.a Principale raison d'exercice d'une activité économique par les enfants des marchés .....	14
2.2.b Statut de l'enfant et raison de l'exercice d'une activité économique au marché .....	15
2.2.c Mode de paiement des enfants .....	16
2.2.d Activités économiques et usage du revenu.....	17
2.3 Santé des enfants des marchés .....	20
2.3.1 Activités économiques et accès aux soins de santé .....	20
2.4 Activité économique et abus sexuel .....	29
2.5. Activité économique et consommation de stupéfiant/drogue.....	34
III- ANALYSE DES RESULTATS QUALITATIFS .....	37
Synthèse .....	37
3.1. Avertissement .....	38
3.2. Méthodologie de travail.....	38
3.3. Caractéristiques des enfants ayant participé aux différents Focus Group .....	38

3.4. Activités économiques des enfants et horaire du travail .....	40
3.5. Santé et accessibilité aux soins de santé .....	41
3.6. Abus sexuels et exposition des enfants à la drogue et autres stupéfiants .....	42
3.7. Loisirs des enfants.....	43
3.8. Projet de vie/perspectives de l'enfant.....	44
3.9. Difficultés auxquelles les enfants sont confrontés .....	45
CONCLUSION .....	46
ANNEXES .....	47

## **AVANT-PROPOS**

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a réalisé avec succès, en mars 2013, le Recensement des enfants (5-17ans) travailleurs des marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè avec l'appui financier de l'UNICEF. La Direction Générale du Travail (DGT) et la Société de Gestion des Marché (SOGEMA) ont également apporté des appuis déterminants à la réalisation de cette opération tout au long du processus. Il s'agit d'une opération pionnière tant au plan national que dans la sous-région.

À travers ce recensement des enfants travailleurs des marchés, le Bénin dispose d'indicateurs fiables sur : (i) le nombre d'enfants travailleurs des marchés concernés, (ii) les caractéristiques socio-démographiques de ces enfants, (iii) les activités économiques qu'ils exercent, (iv) leurs perceptions par rapport au travail qu'ils font, (v) leur accessibilité aux soins de santé, (vi) les abus dont ils sont victimes ainsi que leur penchant pour la drogue ou d'autres stupéfiants. Ces indicateurs sont indispensables pour la mise en place de politiques et programmes en vue d'une meilleure prise en charge des enfants déshérités en général et ceux des marchés en particulier.

L'INSAE a expérimenté avec succès la collecte et la saisie simultanée des données grâce à l'utilisation des tablettes (mini ordinateurs portables) qui ont permis la saisie concomitante des questionnaires sur site. Le succès avec lequel l'INSAE a réalisé ce projet confirme le leadership de cette structure et la nécessité de faire confiance à l'expertise nationale. J'exprime donc ma satisfaction et adresse mes encouragements aux cadres de l'INSAE, de la DGT et de la SOGEMA qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce recensement. Je souhaite que ces efforts soient consolidés et ouvrent la voie à un recensement général des enfants travailleurs des marchés du Bénin.

Je lance donc un appel à l'ensemble des ONG et Partenaires Techniques et Financiers œuvrant dans le domaine de la protection des enfants afin de généraliser l'opération à l'ensemble des marchés du Bénin en vue de traduire en actions, les recommandations pertinentes des résultats issus de ce recensement.

Mes remerciements s'adressent aux ONG intervenant dans les trois marchés (Sœurs Salésiennes, Don Bosco et le Foyer St Joseph de Parakou) pour la qualité de leurs contributions. Je remercie les différentes radios des trois marchés (radio Tokpa, radio Arzèkè) pour leur contribution à la sensibilisation des usagers. Enfin mes vifs remerciements vont à l'endroit des enfants pour leur adhésion à ce recensement.

Je voudrais réitérer mes félicitations aux cadres nationaux et aux agents recenseurs pour leur dévouement et leur compétence.

Je ne saurais terminer sans réitérer les remerciements du Gouvernement au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Tous unis, luttons contre le trafic, la traite, le travail et l'exploitation économique des enfants.

**Le Directeur Général**

**Alexandre S. BIAOU**

## SIGLES ET ACRONYMES

---

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>Definitions</b>
<b>DGT</b>	Direction Générale du Travail
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>ENTE</b>	Enquête Nationale sur la Travail des Enfants
<b>INSAE</b>	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>REM</b>	Recensement des Enfants du Marché
<b>SOGEMA</b>	Société de Gestion des Marchés
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

---

## INTRODUCTION

Le phénomène du travail des enfants est répandu dans bon nombre de pays africains. Dans ces pays, de nombreux enfants sont amenés à exercer des activités économiques à un âge où ils devraient normalement être à l'école. Avec l'accroissement de la pauvreté et la dégradation des conditions de vie des populations, certains parents envoient leurs enfants habiter chez une tierce personne (oncle, tante, ami et même des personnes non apparentées à eux) pour des fins économiques. D'autres n'hésitent même pas à faire travailler leurs propres enfants dans des conditions dangereuses. Or, l'exploitation économique des enfants est une atteinte directe aux droits de l'enfant. C'est une atteinte à la dignité humaine et un frein au développement économique et social d'une nation car briser la vie d'un enfant en l'exploitant économiquement c'est aussi briser ses chances de s'intégrer dans la société.

Le gouvernement béninois a pris beaucoup de mesures en faveur des enfants. Au nombre de ces mesures, il y a la ratification des textes internationaux qui protègent les enfants, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990, la convention 182 sur les pires formes de travail et la convention 138 sur l'âge minimum de travail et la mesure de gratuité des frais de scolarisation dans l'enseignement primaire en vigueur à partir de la rentrée 2006-2007, traduisant l'engagement du Gouvernement à garantir aux enfants la protection et la jouissance de leurs droits.

Malgré toutes ces mesures, force est de constater, que le contexte national reste marqué par plusieurs violations des droits de l'enfant dont la traite, l'exploitation économique et les violences faites aux enfants. En effet, au terme de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) de 2008, 664 537 enfants de 5 à 17 ans, soit 34% de cette tranche d'âge, sont économiquement occupés au Bénin. La majorité de ces enfants travaille dans le secteur agricole (64,5%) et dans les services (28,7%). Ces enfants travaillent pour la plupart dans des conditions dangereuses : 30,7% sont astreints à des travaux à abolir<sup>1</sup> et 23,6% effectuent des travaux dangereux. Selon les résultats de l'EDS (2011-2012), 26 % des enfants âgés de 5-14 ans ont effectué un travail pour quelqu'un vivant en dehors de leur cadre familiale.

Un autre constat est que bon nombre de ces enfants exercent des activités économiques dans les différents marchés du Bénin. Mais le manque de données pour appréhender l'ampleur du travail des enfants dans les marchés ne peut permettre des prises de décisions efficaces en leur faveur. C'est pour combler ce vide que le Gouvernement du Bénin à travers l'INSAE, la DGT et la SOGEMA en partenariat avec l'UNICEF a décidé de procéder à un recensement des enfants travailleurs des marchés du Bénin. A titre expérimental, les trois grands marchés des villes à statut particulier du Bénin ont été retenus. Il s'agit des marchés Dantokpa (Cotonou), Ouando (Porto-Novo) et Arzèkè (Parakou). Les données recueillies serviront de données de référence aux acteurs de lutte contre l'exploitation économique dans ces marchés. Elles pourront également permettre d'avoir une idée du phénomène des enfants travailleurs des marchés.

Ce document constitue la première édition du recensement des enfants exerçant des activités dans les marchés. Il est structuré en quatre chapitres qui se présentent comme suit : i) méthodologie de collecte des données et définition des concepts; ii) caractéristiques générales des enfants des marchés ; iii) exploitation économique des enfants des marchés et iv) santé des enfants.

---

<sup>1</sup> Confère la rubrique sur la définition des concepts

## OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général de cette étude est de disposer des données quantitatives et qualitatives sur les enfants travailleurs des marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè.

De façon spécifique, l'étude se propose de :

- Dénombrer tous les enfants de 5-17 ans travaillant des marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè ;
- Déterminer les caractéristiques socio-démographiques de ces enfants ;
- Identifier les activités économiques exercées par les enfants et leurs pôles de concentration dans ces marchés ;
- Apprécier les conditions de travail et de vie des enfants dans les marchés ;
- Faire des suggestions en matière de prévention et de prise en charge des enfants travailleurs des marchés suscités.

## I- METHODOLOGIE

L'analyse des données de l'étude sur le Recensement des Enfants dans les marchés de Dantokpa, Arzèkè et Ouando au Bénin fait référence à des conventions internationales et des textes de lois qui règlementent le travail des enfants dans le pays.

### 1.1 Définition des concepts de base dans le cadre du recensement des enfants des trois marchés du Bénin

Une multitude de concepts a été utilisée lors de ce recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension unique. Il s'agit de :

- **Enfant**

Un enfant désigne toute personne ayant moins de 18 ans selon la Convention des Nations Unies sur le Droit des Enfants de 1989 et la Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (PFTE) de 1999.

Note : Comme il est communément admis qu'un enfant de moins de 5 ans est très jeune pour travailler ou pour commencer l'école, l'analyse portera sur les enfants âgés de 5 à 17 ans comme recommandé par la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants.

- **Recensement des enfants**

En général, un recensement est le comptage exhaustif d'une population et le traitement des résultats qui en sont issus.

Dans le cadre de cette étude, il s'agit du comptage exhaustif sans omission ni double compte de tous les enfants âgés de 5-17 ans travaillant sur l'étendue –zone commerciale- des trois marchés concernés de Dantokpa, Ouando et Arzèkè.

- **Travail des enfants**

La Convention relative aux Droits de l'Enfant stipule que « l'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social » (1989). Ces droits sont confirmés dans la législation béninoise. En effet, le Code du Travail (Loi n° 98-004 du 27 Janvier 1998) interdit le travail (et l'apprentissage) aux enfants de moins de 14 ans. Un décret interdit le travail de nuit et tout travail nuisible à la santé ou à la sécurité de l'enfant (travail dans les mines, transport de lourdes charges, etc.). Depuis 2004, l'âge minimum pour faire du commerce a été fixé à 18 ans par le Code des Personnes et de la Famille. Enfin la Convention 182 du BIT, adoptée par le Bénin, protège les enfants contre les pires formes de travail des enfants.

- **Enfants exploités économiquement**

L'exploitation économique s'entend par toute forme d'utilisation (abusive ou non) de l'enfant à des fins économiques. L'abus concerne notamment le poids du travail par rapport à l'âge de l'enfant, le temps et la durée de travail, l'insuffisance ou l'absence de la rémunération, l'entrave du travail par rapport à l'accès, à l'éducation, au développement physique, mental, moral, social et spirituel de l'enfant.

Aucun enfant ne peut être employé, même comme apprenti, s'il n'est âgé de 14 ans au moins. Les jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne peuvent traîner, porter ou pousser des charges d'un poids supérieur aux poids suivants :

**1- Port de fardeau**

Personnel masculin de 16 à 18 ans .....	20 kg
Personnel féminin de 16 à 18 ans .....	10kg

**2- Transport sur brouettes**

Personnel masculin de 16 à 18 ans .....	40 kg
Personnel féminin de 16 à 18 ans .....	20 kg

S'il travaille, il ne doit pas dépasser plus de 4 heures par jour sans repos. Le travail de nuit des enfants est interdit.

- **Localisation de l'enfant : point fixe et/ou ambulant**

L'analyse des données de l'Etude sur le Recensement des Enfants dans les marchés de Dantokpa, Arzèkè et Ouando au Bénin fait référence au lieu où l'enfant est localisé dans le marché pour l'exercice de son activité. On distingue **les enfants à des postes fixes** de travail assimilés à des hangars et des boutiques bien identifiables opposés à **des enfants ambulants** qui se déplacent dans l'exercice de leur activité et n'ont pas un lieu fixe.

- **Abus sexuel**

L'abus sexuel de l'enfant signifie sa soumission à des contacts sexuels par toute personne en situation d'autorité ou de confiance, ou par toute personne à l'égard de laquelle il est en situation de dépendance.

Est considéré comme contact sexuel, le fait pour toute personne visée ci-dessus d'engager ou d'inciter l'enfant à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers directement ou indirectement avec une partie du corps ou avec un objet à des fins d'ordre sexuel. L'abus sexuel s'entend aussi par :

- ✓ toutes agressions sexuelles qui supposent l'emploi de la violence, de la contrainte, de la menace ou toute exploitation à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales ;
- ✓ toute exploitation aux fins de la production de spectacle ou de matériels de caractère pornographique.

- **Utilisateur/trice**

Est toute personne détenteur d'une activité économique - dans le marché, dans un magasin, ou à domicile, etc.- et qui utilisent la main d'œuvre d'enfants de 5-17 ans pour l'accompagnement dans ses tâches quotidiennes dans l'exercice de ses activités à but lucrative.

## 1.2 Démarche méthodologique

La démarche méthodologique mise en place pour la réalisation de l'étude dans le cadre de ce recensement des enfants des trois marchés (Dantokpa, Ouando et Azerkè) se résume en quatre étapes essentielles suivantes :

- la cartographie des trois marchés ;
- le dénombrement proprement dit des enfants des trois marchés ;
- le traitement des données collectées dans les trois marchés ;
- l'analyse des résultats issus des informations fournies.

### 1.2.1 Cartographie des trois marchés : Dantokpa, Ouando et Azerkè

La cartographie est organisée pour identifier des enfants exploités économiquement des marchés de Dantokpa, Ouando et Arzèkè. Dans le cadre de cette cartographie, la méthodologie utilisée est le découpage en de grandes zones. L'objectif principal est de permettre la planification du personnel de dénombrement qui doit se dérouler en une journée.

La formation des agents cartographes/énumérateurs s'est déroulée du 11 au 12 mars 2013 de façon simultanée dans les trois communes abritant les marchés concernés. Les travaux de terrain ont été réalisés durant 5 jours suite à la formation.

Cette opération cartographique a utilisé 50 agents cartographes/énumérateurs (30 agents pour la marché Dantokpa, 10 agents pour le marché Ouando et 10 agents pour le marché Azerkè).

Les travaux de terrain ont permis de faire le découpage des trois marchés en territoire de dénombrement, les résultats sont consignés dans le tableau 1.1.

**Tableau 1.1** : Résultats de l'estimation cartographique

<i>Marchés</i>	<i>Nombre de Zone</i>	<i>Nombre de territoire de dénombrement</i>	<i>Nombre d'enfant de moins de 18 ans</i>
<b>Dantokpa</b>	4	23	3 291
<b>Ouando</b>	8	27	1 748
<b>Arzèkè</b>	4	4	596
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>54</b>	<b>5 635</b>

Source : Cartographie -REM, 2013

Tel que conçu, notons que cette cartographie n'a pu prendre en compte les enfants ambulants afin s'éviter le double compte, mais ils seront mieux pris en compte au cours du dénombrement une fois marqué à l'encre indélébile. .

### 1.2.2 Dénombrement des enfants des trois marchés

Avant d'aller au dénombrement proprement dit, il y a la formation du personnel de terrain en de différente période au cours du mois de mars. Cette formation s'est déroulée en deux étapes. La 1<sup>ère</sup> a été consacrée à la formation théorique en salle sur les objectifs et les spécificités du recensement des enfants, le rôle et la responsabilité des agents, les instructions pour le recensement. La 2<sup>ème</sup> étape a consisté en la simulation en salle dans les langues nationales selon la commune concernée.

La méthode de collecte utilisée au cours de cette opération de recensement est l'interview directe de tous les enfants de 5-17 ans exerçant une activité dans les trois marchés concernés. Les tuteurs/utilisateurs ne devraient pas répondre à la place des enfants qu'ils ont sous tutelle.

Cette méthode consiste à interviewer à l'aide d'un *questionnaire enfant très léger* à administrer à tous les enfants -ambulants comme à un lieu fixe : sous hangars ou boutique- avec une dizaine de questions portant sur leurs caractéristiques socio-démographiques et économiques.

Au cours de ce dénombrement, il est organisé une enquête spécifique sur un échantillon d'un

enfant sur dix à l'aide d'un **questionnaire enfant plus exhaustif** à administrer à **un enfant sur dix** comprenant une trentaine de questions portant sur leurs caractéristiques économiques, leur accessibilité aux soins de santé, les abus sexuels sur eux et leur penchant vis-à-vis de la drogue et aux stupéfiants.

Le dénombrement et l'enquête spécifique ont été réalisés à l'aide de ces deux questionnaires durera une (01) journée avec la collaboration des gestionnaires des trois marchés et de la sécurité pour le cas de Dantokpa. La seconde journée est consacrée au ratissage. Afin d'éviter des doubles comptes, tout enfant dénombré a été marqué à l'aide de l'encre indélébile.

Par ailleurs, **un guide d'entretien** est administré à un certain nombre d'enfants au cours d'un focus group qui aborde les questions plus en détail portant sur :

- L'activité économique,
- Les heures de travail et de repos,
- La santé et l'accessibilité aux soins,
- Les abus sexuels et les penchants des enfants à la drogue et aux stupéfiants,
- Les loisirs et jeux,
- Etc.

Ce focus group est réalisé avec succès grâce à l'appui des structures/ONG (Sœurs Salésiennes, Don Bosco, etc..) qui mènent des activités au profit de ces enfants dans les marchés.

**Tableau 1.2.** : Les grandes dates d'exécution de l'opération de dénombrement proprement dit

<b>Rubrique</b>	<b>Dantokpa</b>	<b>Ouando</b>	<b>Azerkè</b>
Période de formation	22-23 mars 2013	26-27 mars 2013	27-28 mars 2013
Reconnaissance de la zone de travail	Dimanche 24 mars 2013	Mercredi 27 mars 2013	Jeudi 28 mars 2013
Travaux de dénombrement proprement dit	lundi 25 mars 2013	Jeudi 28 mars 2013	Vendredi 29 mars 2013
Ratissage, focus group et la saisie des données	Mardi 26 mars 2013	Vendredi 29 mars 2013	Samedi 30 mars 2013

Le dénombrement des enfants est organisé suivant une architecture impliquant les superviseurs techniques, les chefs d'équipe et les agents recenseurs. La collecte des données a mobilisé 282 personnels de terrain (176 pour Dantokpa, 53 à Ouando et 53 pour Azerkè) composé d'agents recenseurs, de saisie et de sociologues pour le focus group (Tableau 1.3).

Pour des raisons d'efficacité et de contrôle effectif de la qualité des données et de l'exhaustivité, il est prévu des superviseurs par marché. Le contrôle de qualité, d'efficacité des données, d'exhaustivité et de suivi des équipes sur le terrain ont été assurés par les chefs d'équipe. Ils étaient responsables de la qualité du travail de leurs équipes. Ils doivent effectuer des interviews de contrôle au niveau de quelques enfants déjà recensés dans le cadre de la procédure du contrôle de qualité des données. Ces interviews limitées à certaines sections du questionnaire, seront effectués avant de quitter le marché.

**Tableau 1.3.** : Répartition du personnel de terrain pour le dénombrement proprement dit

<i>Lieu</i>	<i>Agents recenseurs</i>	<i>Chefs d'équipe</i>	<i>Sociologues pour mener le focus group</i>	<i>Agents de saisie</i>	<i>Réservistes</i>	<i>Total</i>
Cotonou	110	20	10	30	6	176
Porto-Novo	35	5	5	6	2	53
Parakou	35	5	5	6	2	53
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>282</b>

### 1.2.3 Traitement des données collectées

Le traitement des données a commencé dès le lendemain du dénombrement par la saisie des résultats avec CSPPro 5.0. (Census and Survey Processing). Les données saisies ont été exportées vers SPSS 18.0. (Statistical Package for Social Sciences) pour des fins d'apurement, de tabulation et d'analyse des résultats.

Après le dépouillement manuel des résultats, il se révèle que les usagers des trois marchés (Cotonou, Ouando et Azerkè) sont composés d'enfants de 5-17 ans - tout sexe confondu- au nombre de 7 882 enfants qui sont exploités économiquement (Tableau 1.4.).

**Tableau 1.4.** : Effectif total d'enfants dénombrés

<i>Sexe de l'enfant</i>	<i>Situation de l'enfant</i>		<i>Proportion (%)</i>	<i>Effectif</i>
	<i>Fixe</i>	<i>Ambulant</i>		
Masculin	19,5	23,7	21,6	1 705
Féminin	80,5	76,3	78,4	6 177
<b>Proportion %</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>
Proportion par rapport à la situation de l'enfant (%)	49,0	51,0	100,0	
<b>Effectif</b>	<b>3 865</b>	<b>4 017</b>	<b>7 882</b>	

Source : INSAE, REM - mars 2013

Selon les trois marchés (Cotonou, Ouando et Azerkè) ces enfants se répartissent comme suit résumé dans le tableau 1.5 suivant :

- ✓ Dantokpa : 4 677 enfants
- ✓ Ouando : 2149 enfants
- ✓ Azerkè : 1 056 enfants.

**Tableau 1.5.** : Effectif total d'enfants dénombrés dans les trois (3) marchés

Département /Commune	Marché	Sexe de l'enfant	Situation de l'enfant		Total
			Fixe	Ambulant	
Littoral/Cotonou	Dantokpa	Masculin	431	470	901
		Féminin	2 099	1 677	3 776
		<b>Total</b>	<b>2 530</b>	<b>2 147</b>	<b>4 677</b>
Ouémé/Porto-Novo	Ouando	Masculin	175	305	480
		Féminin	717	952	1 669
		<b>Total</b>	<b>892</b>	<b>1 257</b>	<b>2 149</b>
Borgou/Parakou	Azerkè	Masculin	147	177	324
		Féminin	296	436	732
		<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>613</b>	<b>1 056</b>
Ensemble des trois marchés	Total	<b>Masculin</b>	<b>753</b>	<b>952</b>	<b>1 705</b>
		<b>Féminin</b>	<b>3 112</b>	<b>3 065</b>	<b>6 177</b>
		<b>Total</b>	<b>3 865</b>	<b>4 017</b>	<b>7 882</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

En dehors du dénombrement, l'enquête spécifique a permis de mener une interview avec succès pour 741 enfants, dont la pondération permet d'atteindre un effectif de 7 882 enfants (Tableau 1.6.). Les données utilisées dans les analyses sont ceux qui sont pondérées qui coïncident avec l'effectif d'enfants dénombrés dans les trois marchés.

**Tableau 1.6.** : Résultats de l'enquête spécifique

Situation de l'enfant	Marché			Total
	Dantokpa	Ouando	Arzéké	
<b>Effectifs non pondérés</b>				
Fixe	266	74	46	386
Ambulant	188	125	42	355
<b>Total non pondéré</b>	<b>454</b>	<b>199</b>	<b>88</b>	<b>741</b>
<b>Effectifs pondérés</b>				
Fixe	2 530	892	443	3 865
Ambulant	2 147	1 257	613	4 017
<b>Total pondéré</b>	<b>4 677</b>	<b>2 149</b>	<b>1 056</b>	<b>7 882</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

### 1.3 Analyse des résultats

L'analyse des résultats a été réalisée au cours d'un atelier à Lokossa (département du Mono) qui a réuni les cadres de l'INSAE (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique du Bénin), de la SOGEMA (Société de Gestion du Marché Dantokpa) et de la DGT (Direction Général du Travail).

## II- ANALYSE DES RESULTATS QUANTITATIFS

### 2.1 Caractéristiques générales des enfants des marchés

#### 2.1.a Caractéristiques démographiques des enfants

##### •Les enfants des marchés selon le sexe

Le tableau 2.1 présente la répartition des enfants (5-17 ans) des marchés Dantokpa, Ouando et Azerkè selon le sexe. Il en ressort que l'opération a permis de recenser, au niveau des trois marchés, 7 882 enfants dont 4 677 à Dantokpa, 2 149 à Ouando et 1 056 à Arzèkè.

Globalement, les filles sont largement représentées (78,4%) et la même tendance s'observe quel que soit le marché considéré. Elles représentent 80,7% à Dantokpa, 77,7% à Ouando, et 69,3% à Azerkè.

Cette forte représentativité de la gente féminine au niveau de l'activité économique est due au fait que dans le contexte béninois, c'est surtout les femmes qui animent les marchés.

**Tableau 2.1** : Répartition des enfants des marchés selon le sexe

Marché	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	%	Effectif
Dantokpa	901	19,3	3 776	80,7	100,0	4 677
Ouando	480	22,3	1 669	77,7	100,0	2 149
Arzèkè	324	30,7	732	69,3	100,0	1 056
<b>Total</b>	<b>1 705</b>	<b>21,6</b>	<b>6 177</b>	<b>78,4</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

##### •Les enfants des marchés selon l'âge

La répartition des enfants des marchés selon l'âge est présentée au tableau 2.2. La lecture de ce tableau permet de constater que c'est la tranche d'âge de 10-17 ans qui domine. En effet, les enfants de cette tranche d'âge représentent 86,7% de l'ensemble des enfants travailleurs recensés. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que 13% parmi eux ont moins de 10 ans. Aussi, certains enfants qui apparemment sont de la tranche d'âge concernée par le recensement, n'ont pas pu déclarer leur âge (19 enfants).

Selon la législation béninoise en matière de travail, l'âge minimum requis pour exercer un travail quelconque est 14 ans. Mais les enfants de moins de 18 ans doivent exercer un travail qui ne nuit pas à leurs études et qui n'est pas préjudiciables à leur santé. Malgré cette législation, le constat est que le travail des enfants loin d'être éradiqué, est de plus en plus d'actualité. En effet, plus de la moitié (53,9%) des enfants exerçant des activités dans les marchés ont moins de 14 ans.

**Tableau 2.2** : Répartition des enfants des marchés selon les tranches d'âge

Tranche d'âges	Marché							
	Dantokpa		Ouando		Arzéké		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
5-9 ans	620	7,9	296	3,8	112	1,4	1 028	13,0
10-13 ans	1 859	23,6	988	12,5	373	4,7	3 220	40,9
14-17 ans	2 181	27,7	865	11,0	569	7,2	3 615	45,9
Non précisé	17	0,2	0	0,0	2	0,0	19	0,2
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>59,3</b>	<b>2 149</b>	<b>27,3</b>	<b>1 056</b>	<b>13,4</b>	<b>7 882</b>	<b>100,0</b>

Source: INSAE, REM - mars 2013

• *Les enfants des marchés selon le lien de parenté avec l'utilisateur(trice)*

Il ressort clairement du tableau 2.3, que le tiers des enfants (33,9%) travaillent pour le compte de leur parent biologique, 22,4% d'entre eux le font pour un autre parent tandis que 40% sont utilisés par un tuteur ou une personne avec qui ils n'ont aucun lien de parenté.

A Ouando et à Arzéké respectivement 43,2% et 44,3% des enfants exercent pour le compte de leur parent biologique. Dans le cas de Dantokpa ce n'est que 27,3% d'entre eux qui travaillent pour leur parent biologique. Il est moins courant de rencontrer des enfants travailleurs utilisés par un autre parent à Ouando (13,6%) et Arzéké (12,5%) qu'à Dantokpa (28,6%).

**Tableau 2.3** : Répartition des enfants des marchés selon le lien de parenté

Lien de parenté	Marché							
	Dantokpa		Ouando		Arzéké		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Parent biologique	1 277	27,3	929	43,2	468	44,3	2 674	33,9
Autre parent	1 339	28,6	292	13,6	132	12,5	1 763	22,4
Tuteur	1 133	24,2	702	32,7	228	21,6	2 063	26,2
Sans lien	680	14,5	205	9,5	204	19,3	1 089	13,8
Non précisé	62	1,3	11	0,5	24	2,3	97	1,2
Refus	186	4,0	10	0,5	0	0,0	196	2,5
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149</b>	<b>100,0</b>	<b>1 056</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

• *Les enfants des marchés selon la personne chez qui ils vivent*

Le recensement des enfants des marchés a aussi consisté à rechercher la personne chez qui ces derniers sont domiciliés. Cette variable a été appréhendée à travers la question libellée comme suit : "Vit-il (elle) avec les parents ou tuteurs/utilisateurs ?" et les réponses sont consignées dans le tableau 2.4 présenté ci-dessous. Il en ressort que 40,9% des enfants qui exercent une activité vivent chez leurs parents et plus de la moitié d'entre eux (56,7%) résident chez un tuteur(trice)/utilisateur(trice).

**Tableau 2.4** : Répartition des enfants des marchés selon la personne chez qui ils vivent

<i>Vit avec les parents/tuteurs/utilisateurs</i>	<i>Marché</i>							
	<i>Dantokpa</i>		<i>Ouando</i>		<i>Arzéké</i>		<i>Total</i>	
	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
Parents	1661	35,5	1074	50,0	486	46,0	3221	40,9
Tuteurs/utilisateurs	2866	61,3	1056	49,1	551	52,2	4473	56,8
Non précisé	150	3,2	19	0,9	19	1,8	188	2,4
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149</b>	<b>100,0</b>	<b>1 056</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>	<b>100,0</b>

Source: INSAE, REM - mars 2013

• *Les enfants des marchés selon la survie des parents*

La variable relative à la survie des parents a été appréhendée à travers les questions ci-après énoncées : "Votre mère biologique vit-elle ?" et "Votre père biologique vit-il ?". La combinaison des réponses à ces deux questions est consignée dans le tableau 2.5. Il ressort de l'analyse de ce tableau que près des trois quarts des enfants recensés ont leurs deux parents en vie (69,7%) ; 27,3% des enfants sont orphelins d'un des deux parents et 4,2% non ni leur père ni leur mère en vie. La présence des enfants dans les marchés n'est donc pas lié au décès de leur parent.

La répartition des enfants selon les trois marchés permet de constater qu'à Ouando, la proportion des enfants qui sont en activité dans ce marché et dont les deux parents sont en vie (77,4%), dépasse la moyenne constatée au niveau des trois marchés (69,7%). Au niveau du marché Arzékè, la proportion des enfants orphelins d'au moins un parent (36,4%) est supérieure à la moyenne observée au niveau des trois marchés (31,5%).

**Tableau 2.5** : Répartition des enfants des marchés selon la survie des parents

<i>Survie des parents</i>	<i>Marché</i>							
	<i>Dantokpa</i>		<i>Ouando</i>		<i>Arzékè</i>		<i>Total</i>	
	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
Oui, vit avec les deux	824	17,6	767	35,7	384	36,4	1975	25,1
Oui, mais vit avec mère seule	330	7,1	119	5,5	36	3,4	485	6,2
Oui, vit avec père seul	124	2,7	43	2,0	36	3,4	203	2,6
Oui, mais ne vit avec aucun d'eux	1906	40,8	734	34,2	192	18,2	2832	35,9
Mère décédée mais vit avec père	52	1,1	11	0,5	48	4,6	111	1,4
Mère décédée mais ne vit pas avec père	319	6,8	43	2,0	72	6,8	434	5,5
Père décédé mais vit avec mère	258	5,5	162	7,5	132	12,5	552	7,0
Père décédé mais ne vit pas avec mère	464	9,9	184	8,6	72	6,8	720	9,1
Aucun des deux ne vit	196	4,2	76	3,5	60	5,7	332	4,2
Non précisé	21	0,5	0	0,0	24	2,3	45	0,6
Refus	183	3,9	10	0,5	0	0,0	196	2,5
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149</b>	<b>100,0</b>	<b>1 056</b>	<b>100,0</b>	<b>7 885</b>	<b>100,0</b>

Source: INSAE, REM - mars 2013

## 2.1.b Caractéristiques socioculturelles des enfants

### • Les enfants des marchés selon le département/pays de provenance

Globalement les enfants recensés dans les trois marchés sont de nationalité béninoise (89,4%). On constate que tous les douze départements du Bénin sont représentés. On note par ailleurs la présence d'enfants provenant des pays limitrophes tels que le Niger (4,1%), le Nigéria (1,3%) et le Togo (1,2%).

En considérant chaque marché, on constate que les enfants qui y exercent des activités proviennent non seulement des départements auxquels ils appartiennent mais aussi des départements voisins. Ainsi, à Dantokpa, le département du Littoral contribue pour 7,5%, l'Ouémé pour 28,3%, l'Atlantique 19,2%, le Couffo 5,4% et le Mono 5,2%. Pour ce qui est du marché de Ouando, la majorité des enfants proviennent de l'Ouémé (81,1%). Le Plateau contribue pour 6,3% dans l'effectif des enfants recensés dans ce marché. Arzéké quant à lui, accueille 47,8% des enfants du Borgou, 6,8% de ceux de la Donga et 5,8% de l'Alibori. Il faut néanmoins souligner la présence dans ce marché de 14,7% d'enfants de nationalité nigérienne.

**Tableau 2.6** : Répartition des enfants des marchés selon le département/pays de provenance

Département/Pays de provenance	Marché							
	Dantokpa		Ouando		Arzéké		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alibori	45	1,0	1	0,1	61	5,8	107	1,4
Atacora	32	0,7	5	0,2	31	2,9	68	0,9
Atlantique	898	19,2	58	2,7	7	0,7	963	12,2
Borgou	88	1,9	12	0,6	505	47,8	605	7,7
Collines	133	2,8	15	0,7	32	3,0	180	2,3
Couffo	250	5,4	24	1,1	12	1,1	286	3,6
Donga	102	2,2	4	0,2	72	6,8	178	2,3
Littoral	349	7,5	12	0,6	12	1,1	373	4,7
Mono	245	5,2	36	1,7	5	0,5	286	3,6
Ouémé	1 323	28,3	1742	81,1	11	1,0	3 076	39,0
Plateau	295	6,3	135	6,3	2	0,2	432	5,5
Zou	416	8,9	54	2,5	25	2,4	495	6,3
Niger	158	3,4	11	0,5	155	14,7	324	4,1
Togo	83	1,8	8	0,4	2	0,2	93	1,2
Nigeria	54	1,2	25	1,2	28	2,7	107	1,4
Autre étranger	54	1,2	7	0,3	6	0,6	67	0,9
Non précisé	152	3,3	0	0,0	90	8,5	242	3,1
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149</b>	<b>100,0</b>	<b>1 056</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

•*Les enfants des marchés selon la religion*

Lors du recensement, on a également demandé aux enfants la religion qu'ils pratiquent. Les réponses à la question relative à cette variable laissent transparaître que près des 2/3 des enfants travailleurs des marchés sont chrétiens (63,7%) toutes tendances confondues. Les musulmans sont représentés à 24,8% et les pratiquants du vodoun et d'autres religions traditionnelles à 4,3%. A Arzèké, les enfants travailleurs de ce marché sont en majorité des musulmans (82,9%).

**Tableau 2.7** : Répartition des enfants des marchés selon la religion

Religion	Marché							
	Dantokpa		Ouando		Arzèké		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Vodoun	175	3,7	65	3,0	12	1,1	252	3,2
Autres traditionnelles	72	1,5	0	0,0	12	1,1	84	1,1
Islam	876	18,7	205	9,5	876	83,0	1 957	24,8
Catholique	1 916	41,0	961	44,7	72	6,8	2 949	37,4
Protestant méthodiste	258	5,5	194	9,0	36	3,4	488	6,2
Autres protestants	124	2,7	162	7,5	24	2,3	310	3,9
Christianisme céleste	494	10,6	292	13,6	0	0,0	786	10,0
Autres chrétien	309	6,6	151	7,0	24	2,3	484	6,1
Autres religions	82	1,8	32	1,5	0	0,0	114	1,5
Aucune religion	175	3,7	76	3,5	0	0,0	251	3,2
Non précisé	11	0,2	0	0,0	0	0,0	11	0,1
Refus	185	4,0	11	0,5	0	0,0	196	2,5
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149</b>	<b>100,0</b>	<b>1056</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

**2.1.c Caractéristiques socioéconomiques des enfants**

•*Les enfants des marchés selon le niveau d'instruction*

L'éducation est un moyen incontournable pour le développement économique et social d'une nation. Elle contribue au renforcement de capacité pour la production. Les enfants recensés sont dans la tranche d'âge scolaire. Malgré la gratuité effective de l'inscription depuis la rentrée scolaire 2006-2007, on constate que 47,0% des enfants travailleurs des marchés n'ont jamais fréquenté l'école et de ce fait n'ont aucun niveau d'instruction. Ceci est d'autant plus alarmant que même parmi ceux qui ont fréquenté, la majorité n'a pas dépassé le cap du primaire (44,7%) et moins d'un enfant sur dix (6,8%) ont atteint le niveau secondaire. Pour cette caractéristique, on ne constate pas de disparité au sein des trois marchés considérés.

**Tableau 2.8** : Répartition des enfants des marchés selon le niveau d’instruction

Niveau d'instruction	Marché							
	Dantokpa		Ouando		Arzéké		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	2 369	50,7	950	44,2	387	36,7	3 706	47,0
Primaire	2 014	43,1	994	46,3	518	49,1	3 526	44,7
Secondaire	221	4,7	203	9,5	112	10,6	536	6,8
Non précisé	73	1,6	2	0,1	39	3,7	114	1,5
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149</b>	<b>100,0</b>	<b>1 056</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

• **Les enfants des marchés selon leur situation**

Cette séquence aborde le type d’endroit où l’enfant exerce son activité. Il peut s’agir d’une situation fixe ou ambulatoire. Globalement, 49% des enfants exercent leurs activités à un endroit fixe tandis que 51% sont ambulants. A Ouando et à Arzékè, les enfants sont plus ambulants (58,5% et 58,1%). Par contre à Dantokpa, la situation est inversée : 54,1% des enfants sont à un endroit fixe tandis que 45,9% sont ambulants.

**Tableau 2.9** : Répartition des enfants selon leur situation dans le marché

Situation de l'enfant	Marché							
	Dantokpa		Ouando		Arzéké		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fixe	2 530	54,1	<b>892</b>	41,5	443	42,0	3 865	49,0
Ambulant	2 147	45,9	1 257	58,5	613	58,0	4 017	51,0
Total	4 677	100,0	2 149	100,0	1056	100,0	7 882	100,0

Source : INSAE, REM - mars 2013

• **Les enfants des marchés selon l’activité économique exercée**

La principale raison qui justifie la présence des enfants dans les marchés est le fait qu’ils y vont pour exercer une activité économique. En effet, ils exercent des activités de commerce de détails et de gros, de transport, de l’artisanat, de la restauration et d’autres services. Les activités dominantes sont le commerce de détails et de gros (72,6%) suivi de la restauration (20,0%). Le reste des activités énumérées précédemment, occupent moins de 8% des enfants. Cette tendance est la même quel que soit le marché.

**Tableau 2.10** : Répartition des enfants selon l'activité économique exercée

Activité	Marché							
	Dantokpa		Ouando		Arzèké		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Commerce de détail et de gros	3 441	73,6	1 575	73,3	706	66,9	5 722	72,6
Transport	33	0,7	20	0,9	1	0,1	54	0,7
Artisanat	189	4,0	72	3,4	78	7,4	339	4,3
Restauration	862	18,4	457	21,3	256	24,2	1 575	20,0
Autres services	94	2,0	24	1,1	12	1,1	130	1,7
Activité non précisée	58	1,2	1	0,1	3	0,3	62	0,8
<b>Total</b>	<b>4 677</b>	<b>100,0</b>	<b>2 149</b>	<b>100,0</b>	<b>1.056</b>	<b>100,0</b>	<b>7 882</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

## 2.2. Situation des enfants

Au cours du recensement des enfants des marchés Dantokpa, Ouando et Arzèké (REM) réalisé au Bénin en 2013, des questions ont été posées aux enfants sur leur statut dans l'activité, leur secteur d'activité, les raisons d'exercice de cette activité, l'usage du revenu perçu, **le mode de paiement, la périodicité des rémunérations ainsi que le montant perçu pour la dernière période.**

### 2.2.a Principale raison d'exercice d'une activité économique par les enfants des marchés

L'analyse des résultats du REM indique que 7882 enfants travaillent dans l'ensemble des trois marchés. Parmi eux 51,9% travaillent à un point fixe (boutique, étalage, etc.) contre 48,1% qui sont des ambulants. L'analyse selon le marché indique qu'à Dantokpa et Arzèké, les proportions d'enfants travaillant au point fixe sont plus élevées. Elles sont respectivement de 58,6% et 52,3% contre seulement 37,2% pour le marché Ouando(Cf. tableau 2.11).

**Tableau 2.11**: Répartition (en %) des enfants par situation et selon le marché

Situation de l'enfant	Dantokpa	Ouando	Arzèké	Ensemble	Effectif des enfants
<b>Fixe</b>	58,6	37,2	52,3	51,9	4091
<b>Ambulant</b>	41,4	62,8	47,7	48,1	3791
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	7882

Source : INSAE, REM - mars 2013

Les études ont montré que dans les pays en développement, plusieurs raisons peuvent expliquer la présence des enfants dans des activités économiques. Dans la plupart des cas, la pauvreté figure parmi les premières raisons de ce phénomène. Cette difficulté amène parfois certains parents ou tuteurs à faire travailler précocement leurs enfants pour augmenter le revenu familial.

Au cours du recensement des enfants travailleurs des marchés Dantokpa, Ouando et Arzèké, il leur a été demandé de donner la principale raison pour laquelle ils se retrouvent au marché pour y exercer des activités économiques. Les réponses à cette question sont consignées dans le tableau 3.2 ci-dessous présenté. L'analyse de ce tableau fait clairement ressortir qu'au nombre

des principales raisons citées par les enfants figure en tête, le fait de "compléter le revenu familial" (31,0%), suivis de "apprentissage d'un métier " (22,5%), "manque d'intérêt pour l'école" (13,7%), " aide à l'entreprise familiale" (11,3%), et "incapacité à payer les frais de scolarité" (9,3%).

**Tableau 2.12** : Répartition des enfants travailleurs des marchés par raison principale d'exercice d'une activité

<i>Raison principale d'exercice d'une activité</i>	<i>Dantokpa (%)</i>	<i>Ouando (%)</i>	<i>Arzèkè (%)</i>	<i>Ensemble (%)</i>	<i>Effectifs des enfants</i>
Compléter le revenu familial	27,3	31,8	45,5	31,0	2386
Aider à payer la dette familiale	1,4	2,0	2,3	1,7	129
Aider dans l'entreprise familiale	11,5	12,6	8,0	11,3	869
Apprendre un métier	25,7	15,7	22,7	22,5	1729
Ecole trop éloignée	0,9	1,0	0,0	0,8	63
Ne peut payer les frais de scolarité	10,6	9,1	4,5	9,3	716
Pas intéressé par les études	11,9	20,7	6,8	13,7	1051
Remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut travailler	0,9	1,5	1,1	1,1	85
Autre	8,5	5,6	8,0	7,6	584
Non précisé	1,4	0,0	1,1	1,0	74
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

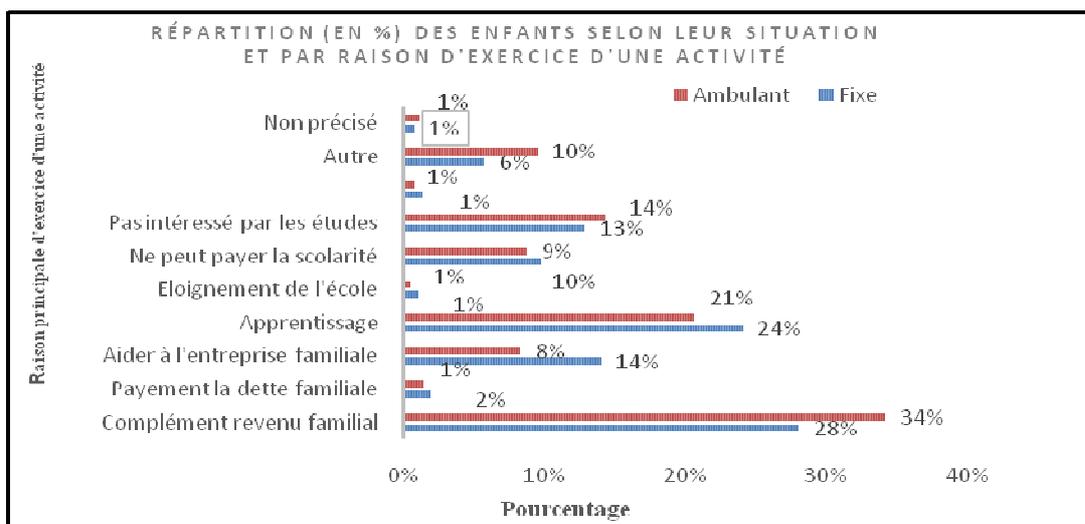
Source : INSAE, REM - mars 2013

La répartition des enfants selon les trois marchés permet de constater qu'à Arzèkè, la proportion d'enfants qui sont en activité dans ce marché dans le but de compléter le revenu familial (45,5%) est largement au-dessus de la moyenne constatée au niveau national tandis que celle observée à Dantokpa légèrement en-dessous (27,3%). Notons également que le désintérêt pour les études (20,7%) constitue la deuxième raison évoquée par les enfants de Ouando contrairement à la deuxième raison évoquée au niveau national, à Dantokpa et à Arzèkè qu'est l'apprentissage d'un métier.

## 2.2.b Statut de l'enfant et raison de l'exercice d'une activité économique au marché

L'ordre dans lequel les principales raisons d'exercice d'une activité dans le marché ne varie pas en fonction du statut de l'enfant. Ainsi, que l'enfant travailleur du marché soit ambulant ou à un point fixe, la raison prépondérante évoquée est le complément du revenu familial (28% pour les enfants qui vendent à un point fixe et 34% pour les ambulants), suivi de l'apprentissage (24% pour ceux qui sont fixes et 28% pour les ambulants) puis du désintérêt pour les études (13% pour les enfants fixe et 14% pour les ambulants) comme l'indique le graphique 2.1.

**Graphique 2.1** : Répartition des enfants selon leur statut et la principale raison d'exercice d'une activité dans les marchés



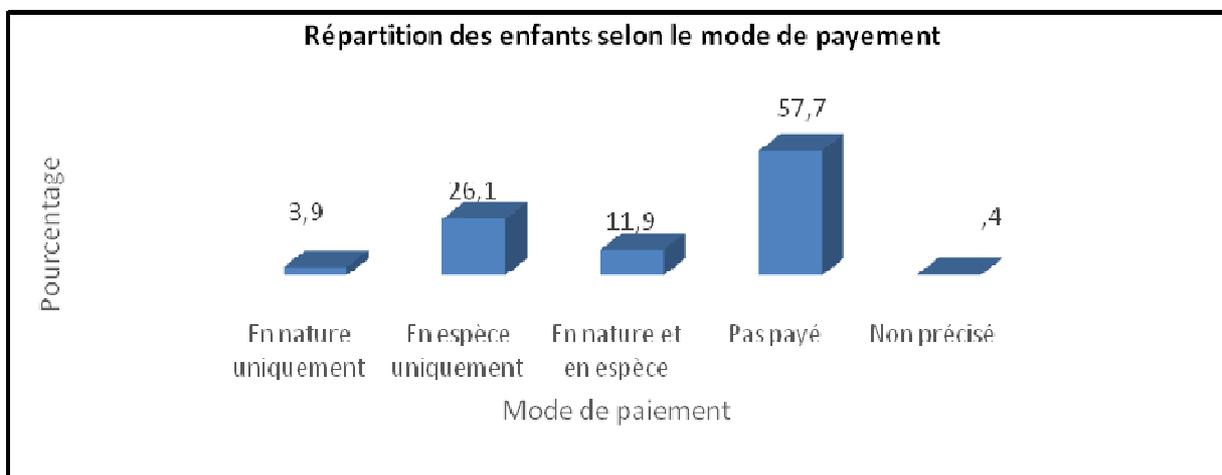
Source : INSAE, REM - mars 2013

Une analyse selon le marché montre des tendances similaires au niveau de chacun des marchés. En effet, à Dantokpa 27% des enfants ont déclaré que c'est pour compléter le revenu familial contre 25% pour ceux qui estiment que c'est pour apprendre un métier. A Arzèkè, ces mêmes raisons sont évoquées dans des proportions respectives de 45% et 23%. Par contre au niveau du marché Ouando, le complément du revenu familial, l'éloignement de l'école et le désintérêt pour les études ont été évoqués par les enfants dans les proportions respectives de 32%, 22% puis 21% (Cf. tableau xx en annexe).

### 2.2.c Mode de paiement des enfants

La majorité des enfants travailleurs des trois marchés ne reçoit aucune rémunération. En effet, le graphique 3.2 révèle que près de six enfants sur dix (57,7%) n'ont aucune rémunération contre seulement 26,1% qui sont rémunérés en espèce uniquement, 3,9% en nature uniquement et 11,9% en nature et en espèce. Cette forte proportion d'enfants qui ne sont pas rémunérés pourrait trouver sa justification dans le fait que les revenus de l'enfant sont directement gérés entre utilisateurs et parents/tuteurs de l'enfant.

**Graphique 2.2** : Répartition des enfants travailleurs selon le mode de paiement



Source : INSAE, REM - mars 2013

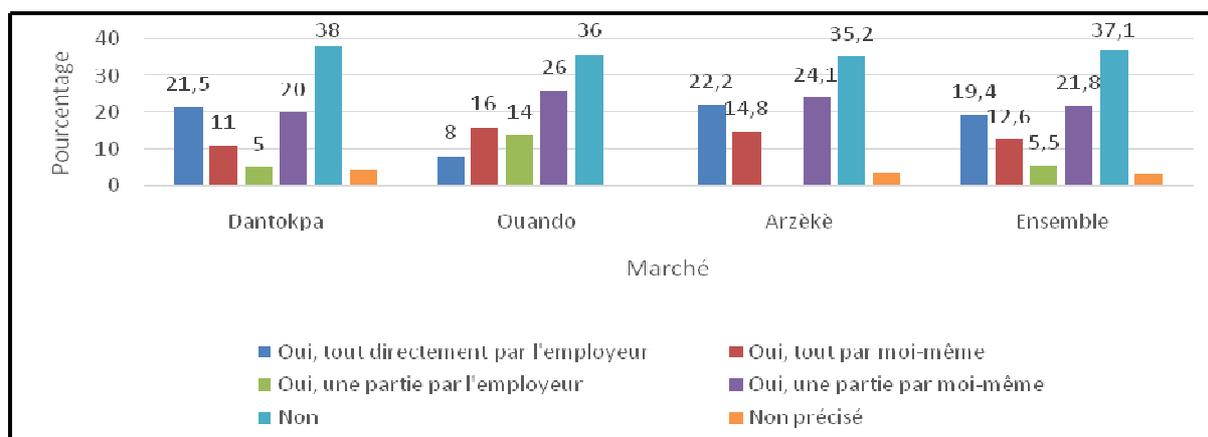
Une analyse selon le groupe d'âge révèle qu'environ sept enfants de moins de 14 ans sur dix (66,1%) ne reçoivent aucune rémunération alors que seulement 33,3% en reçoivent. Ces derniers sont rémunérés soit en nature uniquement (3,7%), soit en espèce uniquement (19,4%) ou soit en nature et en espèce (10,21%), (Cf. tableau A.3 en annexe). Quant aux enfants de 14 à 17 ans, environ la moitié d'entre eux (50,7%) ne reçoit aucune rémunération. Parmi ceux qui perçoivent un revenu, 4,0% sont rémunérés en nature, 31,8% en espèce et 13,3% en espèce et en nature.

## 2.2.d Activités économiques et usage du revenu

### 2.2.d.1 Destination du revenu des enfants travailleurs des marchés

Le graphique 3.3 révèle que pour l'ensemble des trois marchés, près d'un enfant sur cinq (19,4%) ont déclaré que le revenu issu de leur activité économique est gardé directement par l'employeur, 12,6% des enfants travailleurs donnent eux-mêmes tout leur revenu à l'employeur, 21,8% donnent une partie de leur revenu à leur employeur et pour 5,5% des enfants, une partie est directement gardé par l'employeur. Enfin, pour 37,1% des enfants, aucune partie du revenu n'est donné ni à l'employeur, ni aux parents/tuteurs, ni à d'autres parents. Cette proportion est de 38% pour les enfants du marché Dantokpa, 36% pour ceux de Ouando et 35,2% pour les enfants du marché Arzèkè. **Ceci traduit le fait que ces enfants travaillent sûrement à leur propre compte et gèrent le revenu comme ils l'entendent.**

**Graphique 2.3 :** Répartition des enfants travailleurs selon la destination du revenu



Source: INSAE, REM - mars 2013

### 2.2.d.2 Activité économique et destination du revenu des enfants travailleurs des marchés

Une analyse de la destination du revenu selon l'activité économique exercée par les enfants révèle que c'est surtout les enfants qui exercent dans l'artisanat (63%) et les autres services (44%) qui gardent eux-mêmes leur revenu et donc ne donnent aucune partie à une tierce personne. Les activités de commerce (27%), de la restauration (25%) ainsi que certaines autres activités non précisées (29%), apparaissent comme celles au niveau desquelles les utilisateurs/employeurs remettent tout ou partie du revenu aux parents ou tuteurs des enfants travailleurs (tableau 3.2).

**Tableau 2.13** : Répartition des enfants travailleurs des marchés selon l'activité économique et par destination du revenu

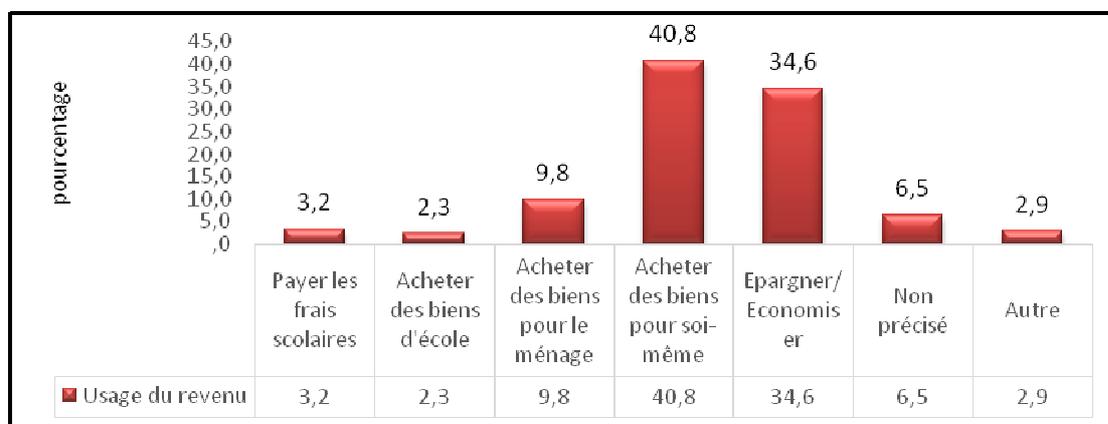
Activité économique	Donne tout ou une partie des revenus aux parents/tuteurs													
	Oui, tout directement par l'employeur		Oui, tout par moi-même		Oui, une partie par l'employeur		Oui, une partie par moi-même		Non		Non précisé		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Commerce de détail et de gros	511	22	260	11	116	5	516	22	844	37	65	3	2312	100
Transport	0	0	21	25	10	12	31	37	21	25	0	0	83	100
Artisanat	10	7	10	7	11	8	10	7	88	63	10	7	139	100
Restauration	88	17	118	23	42	8	73	14	201	39	0	0	522	100
Autres services	0	0	0	0	0	0	67	56	53	44	0	0	120	100
Activité non précisée	21	29	0	0	0	0	10	14	0	0	41	57	72	100
<b>Total</b>	<b>630</b>	<b>19</b>	<b>409</b>	<b>13</b>	<b>179</b>	<b>6</b>	<b>707</b>	<b>22</b>	<b>1207</b>	<b>37</b>	<b>116</b>	<b>4</b>	<b>3248</b>	<b>100</b>

Source: INSAE, REM - mars 2013

### 2.2.d.3 Usage du revenu des enfants

L'examen du graphique 3.4 permet de constater que le revenu des enfants travailleurs des marchés sert fondamentalement à acheter des biens pour eux-mêmes.

**Graphique 2.4** : Répartition en proportion des enfants selon l'usage du revenu



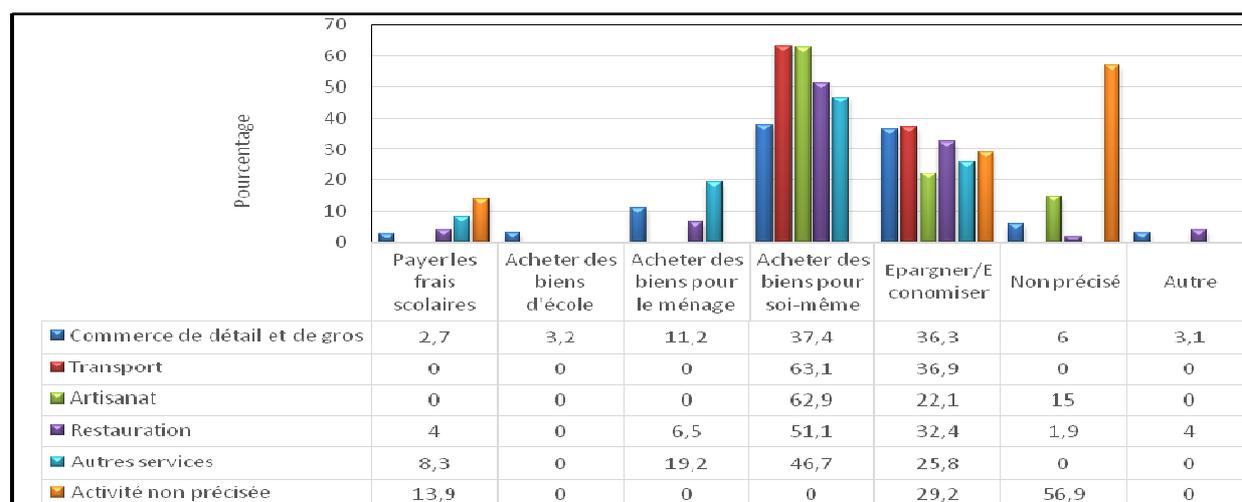
Source : INSAE, REM – mars 2013

En effet, plus de deux enfants sur cinq (40,8%) estiment que le revenu issu de leur activité sert à acheter des biens pour eux-mêmes. Cette proportion est de 34,6% pour les enfants qui ont déclaré qu'ils épargnent le revenu. Une proportion très faible d'enfants a déclaré que la rémunération est utilisée pour acheter des biens d'école (2,3%) ou pour payer la scolarité (3,2%) ou encore pour acheter des biens pour le ménage dans lequel ils vivent (9,8%).

### 2.2.d.4 Activité économique et usage du revenu des enfants

Le graphique 3.5 présente la répartition des enfants selon l'activité économique exercée et l'usage du revenu. Ainsi, on constate à l'instar des analyses effectuées plus haut que quel que soit le secteur d'activité, les revenus sont utilisés fondamentalement pour l'achat de biens pour les enfants eux-mêmes ou pour leur épargne. En outre, on observe qu'une proportion importante des enfants qui travaillent dans les secteurs de transport ou de l'artisanat achète des biens pour eux-mêmes (respectivement 63,1% et 62,9%).

**Graphique 2.5** : Répartition des enfants selon l'activité exercée et par usage du revenu



Source : INSAE, REM-2013

**Tableau 2.14**: Répartition des enfants selon le marché, par situation et par raison d'exercice d'une activité

Raisons d'exercice d'une activité	Dantokpa			Ouando			Arzèkè			Total		
	Situation de l'enfant			Situation de l'enfant			Situation de l'enfant			Situation de l'enfant		
	Fixe	Amb.	Total	Fixe	Amb.	Total	Fixe	Amb.	Total	Fixe	Amb.	Total
Compléter le revenu familial	22,8	33,7	27,3	35,1	29,9	31,8	43,5	47,6	45,5	28,1	34,2	31,0
Aider à payer la dette familiale	1,2	1,7	1,4	2,7	1,6	2,1	4,3	0,0	2,3	1,9	1,4	1,7
Aider dans l'entreprise familiale	14,1	7,7	11,5	16,2	10,4	12,6	10,9	4,8	8,0	14,1	8,3	11,3
Apprendre un métier	27,4	23,2	25,7	13,5	16,9	15,6	23,9	21,4	22,7	24,1	20,7	22,5
Ecole trop éloignée	0,8	1,1	0,9	2,7	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,6	0,8
Ne peut payer les frais de scolarité	11,4	9,4	10,6	5,4	11,3	9,1	8,7	0,0	4,5	9,8	8,8	9,3
Pas intéressé par les études	12,1	11,6	11,9	21,6	20,1	20,7	4,3	9,5	6,8	13,0	14,4	13,7
Remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut travailler	1,2	0,5	0,9	1,4	1,6	1,5	2,2	0,0	1,1	1,4	0,9	1,1
Autre	7,8	9,4	8,5	1,4	8,1	5,6	2,2	14,3	8,0	5,8	9,6	7,6
Non précisé	1,2	1,7	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	1,1	0,8	1,2	1,0
<b>Effectif total</b>	<b>2628</b>	<b>1864</b>	<b>4492</b>	<b>801</b>	<b>1340</b>	<b>2141</b>	<b>552</b>	<b>504</b>	<b>1056</b>	<b>3981</b>	<b>3708</b>	<b>7689</b>

Source : INSAE, REM – mars 2013

**Tableau 2.15** : Répartition des enfants selon le marché et la destination du revenu

Type de marché	Donne tout ou une partie des revenus aux parents/tuteurs					
	Oui, tout directement par l'employeur	Oui, tout par moi-même	Oui, une partie par l'employeur	Oui, une partie par moi-même	Non	Non précisé
Dantokpa	21,5	11	5	20	38	4,5
Ouando	8,0	16,0	14,0	26,0	36,0	
Arzèkè	22,2	14,8		24,1	35,2	3,7
<b>Ensemble</b>	<b>19,4</b>	<b>12,6</b>	<b>5,5</b>	<b>21,8</b>	<b>37,1</b>	<b>3,6</b>

Source : INSAE, REM – mars 2013

**Tableau 2.16** : Répartition des enfants travailleurs (en %) selon l'âge et par mode de paiement

Groupe d'âges	En nature uniquement	En espèce uniquement	En nature et en espèce	Pas payé	Non précisé	Total
Moins de 14 ans	3,7	19,4	10,2	66,1	0,6	100
14 à 17 ans	4,0	31,8	13,3	50,7	0,2	100
Total	3,9	26,1	11,9	57,7	0,4	100

Source : INSAE, REM – mars 2013

## 2.3 Santé des enfants des marchés

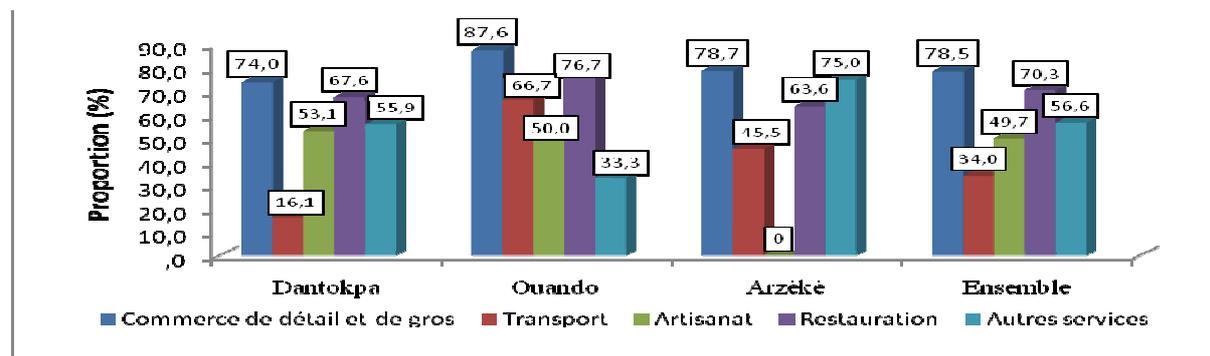
L'enfant d'aujourd'hui est le citoyen de demain. Aussi, sa santé et son développement constituent les conditions nécessaires au développement d'une nation et de l'humanité. La communauté internationale a très tôt pris conscience de cette nécessité et a fait de l'amélioration de la santé des enfants l'une de ses préoccupations. En effet, l'article 24 de la Convention relative aux Droits des Enfants stipule que l'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. A ce titre, aucun enfant ne doit être privé du droit d'avoir accès aux soins de santé adéquats. Le Bénin ayant ratifié cette Convention met en œuvre toutes les politiques nécessaires à la satisfaction de ces droits. A cet effet, la situation sanitaire est beaucoup plus préoccupante chez les enfants travaillant dans les trois grands marchés du Bénin à savoir Dantokpa, Ouando et Arzèkè. C'est pourquoi, les données sur la situation sanitaire des enfants travailleurs au cours des douze derniers mois précédant le recensement ont été collectées.

### 2.3.1 Activités économiques et accès aux soins de santé

#### 2.3.1.a Soins médicaux reçus en contrepartie du travail effectué par les enfants

Le graphique 2.6 montre que 78,5% des enfants travaillant dans le commerce de détail et de gros ont reçu des soins médicaux en contrepartie de cette activité dans l'ensemble des trois marchés. Cette proportion est suivie de celle des enfants travaillant dans la restauration (70,3%). Le transport est le secteur d'activité qui enregistre la plus faible proportion des enfants ayant reçu des soins médicaux en contrepartie de cette activité effectuée (34,0%).

**Graphique 2.6** : Répartition des enfants travailleurs ayant reçu des soins médicaux en contrepartie du travail effectué par secteur d'activité et par marché



Source : INSAE, REM –mars 2013

L'analyse selon les marchés révèle que la tendance remarquée dans l'ensemble des trois marchés est maintenue à Dantokpa. Dans le marché Ouando, la plupart des enfants travaillant dans le commerce de détail et de gros ont reçu des soins médicaux en contrepartie de leur activité (87,6%) suivie de ceux exerçant dans le domaine de la restauration (76,7%). Les autres services occupent la dernière place avec une proportion de 33,3% d'enfants ayant reçu des soins médicaux en contrepartie de cette activité. La particularité à Arzèkè est qu'aucun enfant exerçant dans l'artisanat n'a reçu des soins médicaux en contrepartie de leur activité.

### 2.3.1.b Enfants malades au cours des 12 derniers mois

Le tableau 4.1 montre que 45,2% des enfants travaillant dans les trois marchés ont déclaré avoir été malade au cours des 12 derniers mois précédant le recensement. L'artisanat (67,9%) et le transport (55,3%) sont les deux secteurs d'activité qui détiennent les plus fortes proportions d'enfants malades.

L'analyse selon les marchés montre que c'est le marché Arzèkè qui détient la plus forte proportion d'enfants qui ont été malades au cours des 12 derniers mois précédant le recensement dans les secteurs d'activité non précisé (100,0%) et l'artisanat (90,9%). Quant au marché Ouando, les autres services (100,0%) et la restauration (51,2%) sont les deux principaux secteurs qui enregistrent plus d'enfants ayant été malades au cours des 12 derniers mois. Le marché Dantokpa se distingue par les plus fortes proportions d'enfants ayant été malades au cours des 12 derniers mois dans le transport (66,1%) et l'artisanat (55,7%).

**Tableau 2.17** : Répartition des enfants ayant été malades au cours des 12 derniers mois par marché selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	Marchés			
	Dantokpa (%)	Ouando (%)	Arzèkè (%)	Ensemble (%)
Commerce de détail et de gros	39,8	46,2	57,4	43,9
Transport	66,1	33,3	0,0	55,3
Artisanat	55,7	50,0	90,9	67,9
Restauration	35,2	51,2	72,7	44,3
Autres services	22,6	100,0	75,0	51,4
Activité non précisée	25,2	0,0	100,0	31,9
<b>Total</b>	<b>39,2</b>	<b>48,0</b>	<b>64,8</b>	<b>45,2</b>

Source : INSAE, REM – mars 2013

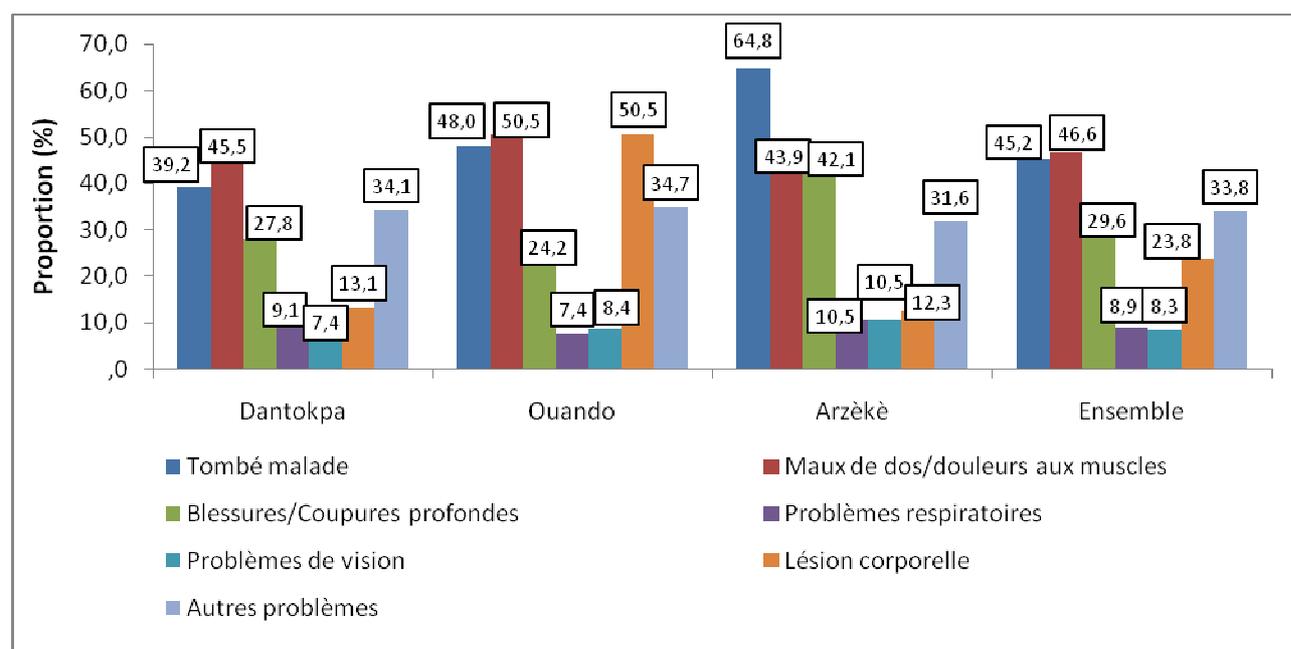
### 2.3.1.c Problèmes de santé rencontrés par les enfants

Le graphique 2.7 montre que 45,2% des enfants travaillant dans les trois marchés ont déclaré avoir été malade au cours des 12 derniers mois précédant le recensement. Ces enfants ont été pour la plupart victimes des maux de dos/douleurs aux muscles (46,6%), d'autres problèmes de santé (33,8%), des blessures/coupures profondes (29,6%) et des lésions corporelles (23,8%).

L'analyse selon les marchés montre que c'est le marché Arzèkè qui détient la plus forte proportion d'enfants (64,8%) qui ont été malades au cours des 12 derniers mois précédant le recensement. Viennent ensuite de très loin les marchés Ouando et Dantokpa qui détiennent respectivement 48,0% et 39,2% d'enfants malades au cours des 12 derniers mois précédant le recensement.

S'agissant des maux dont souffrent les enfants, les maux de dos/douleurs aux muscles sont plus prépondérants dans chacun des trois marchés. Le marché Ouando se distingue par la proportion la plus élevée d'enfant ayant souffert des lésions corporelles (50,5%). Les problèmes de vision et les problèmes respiratoires restent marginaux dans tous les marchés.

**Graphique 2.7** : Répartition des enfants travailleurs selon les problèmes de santé par marché

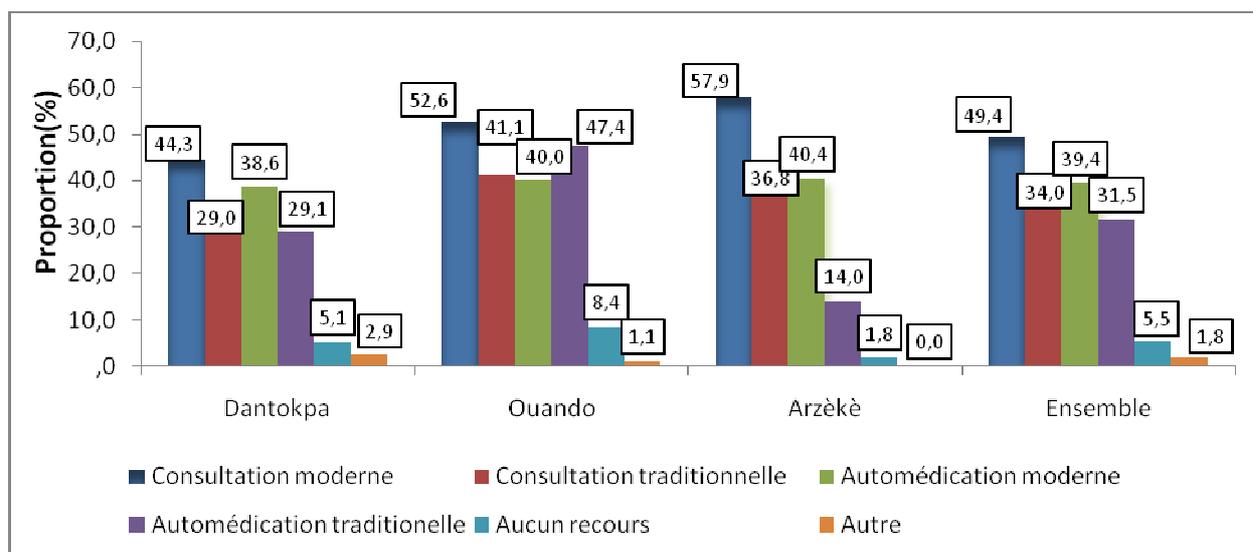


Source : INSAE, REM – mars 2013

### 2.3.1.d Recours thérapeutiques des enfants en cas de maladie

La consultation moderne (49,4%) et l'automédication moderne (39,4%) sont les secteurs de recours thérapeutique les plus rencontrés chez les enfants en cas de maladie dans l'ensemble. Elles sont suivies par la consultation traditionnelle (34,0%) et l'automédication traditionnelle (31,5%). La même tendance est observée dans chaque marché.

**Graphique 2.8** : Répartition des enfants travailleurs selon le secteur de recours thérapeutique par marché

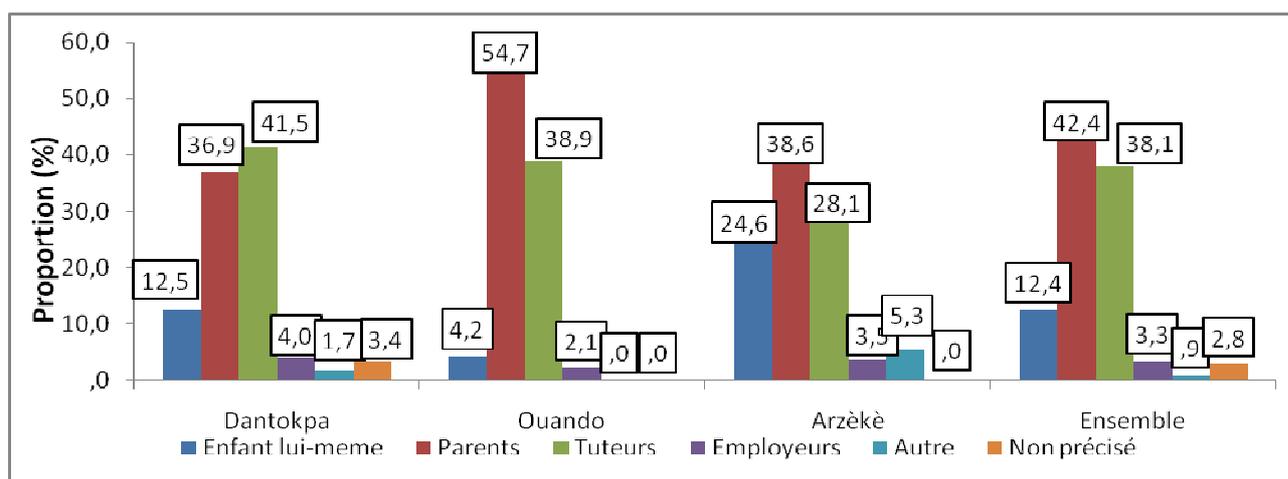


Source : INSAE, REM-2013

### 2.3.1.e Prise de décision en matière de soins de santé des enfants

Le graphique 2.9 montre que 42,2% des enfants malades ont reçu des soins sur décision de leurs parents. Cette proportion est suivie de 38,1% d'enfants malades soignés grâce à la décision prise par leurs tuteurs. Cette tendance est observée au niveau de chaque marché. Néanmoins, il faut souligner qu'un enfant sur quatre (24,6%) dans le marché Arzèkè a déclaré avoir pris lui-même la décision de se faire soigner en cas de maladie.

**Graphique 2.9** : Répartition des enfants travailleurs selon la prise de décision de se faire soigner par marché



Source : INSAE, REM-2013

### 2.3.1.f Activité économique et prise de décision en matière de soins de santé des enfants

Le tableau 2.18 révèle que l'initiative d'envoyer l'enfant malade aux soins a été prise dans la majorité des cas par les parents (42,4%) et les tuteurs (38,1%). Ces proportions sont plus élevées dans les activités non précisées (62,3%) et les autres services (50,6%) pour l'intervention des

parents. En ce qui concerne la prise de décision par les tuteurs, elle est plus remarquable dans le commerce (41,1%) et l'Artisanat (40,2%). Un peu plus d'un enfant sur dix (12,4%) a déclaré avoir pris la décision de se faire soigner lui-même en cas de maladie. Cette situation est plus accentuée dans les secteurs de l'artisanat où 8 enfants sur 10 sont concernés par la prise de décision personnelle de se faire soigner en cas de maladie.

A Cotonou, dans le marché Dantokpa, ce sont les parents (36,9%) et les tuteurs (41,5%) qui ont pris la décision de faire soigner les enfants. Ces proportions sont plus élevées dans les activités non précisées (51,2%) et les autres services (50,0%) pour l'intervention des parents. En ce qui concerne la prise de décision par les tuteurs, elle est plus remarquable dans l'artisanat (50,5%) et les autres services (50,0%). Un peu plus d'un enfant sur dix (12,5%) a déclaré avoir pris la décision de se faire soigner lui-même en cas de maladie. Par contre dans le secteur du transport, tous les enfants ont pris eux-mêmes la décision de se faire soigner.

Dans le marché Ouando, ce sont les parents (54,7%) et les tuteurs (38,9%) qui ont pris la décision de faire soigner les enfants. Ces proportions sont plus élevées dans le commerce (56,6%) et la restauration (50,0%) pour l'intervention des parents. En ce qui concerne la prise de décision par les tuteurs, elle est plus prononcée dans l'artisanat (50,0%) et la restauration (45,4%). Très peu d'enfants (4,3%) ont déclaré avoir pris la décision de se faire soigner lui-même en cas de maladie. Cette situation est plus accentuée dans les secteurs du transport où tous les enfants sont concernés par la prise de décision personnelle de se faire soigner en cas de maladie.

Dans le marché Arzèkè, ce sont les parents (38,6%) et les tuteurs (28,1%) qui ont pris la décision de faire soigner les enfants. Ces proportions sont plus élevées dans les autres services (100,0%) et la restauration (66,7%) pour l'intervention des parents. S'agissant de la prise de décision par les tuteurs, elle est plus remarquable dans le commerce (31,4%) et le transport (30,0%). Un enfant sur quatre (24,6%) a déclaré avoir pris la décision de se faire soigner lui-même en cas de maladie. Cette situation est plus accentuée dans la restauration où le tiers des enfants (31,4%) sont concernés par la prise de décision personnelle de se faire soigner en cas de maladie.

**Tableau 2.18:** Répartition des enfants selon le secteur d'activité par personne ayant pris la décision de faire soigner les enfants malades

Secteur d'activité	Personne ayant pris la décision de faire soigner les enfants malades						Total
	Enfant lui-même	Parents	Tuteurs	Employeurs	Autre	Non précisé	
<b>ENSEMBLE</b>							
Commerce de détail et de gros	10,2	41,9	41,1	3,8	0,8	2,1	100,0
Transport	80,8	0,0	0,0	0,0	19,2	0,0	100,0
Artisanat	13,9	36,1	40,2	4,9	0,0	4,9	100,0
Restauration	12,3	48,1	33,9	1,7	0,0	4,0	100,0
Autres services	38,2	50,6	11,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Activité non précisée	0,0	62,3	18,9	0,0	0,0	18,9	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>12,4</b>	<b>42,4</b>	<b>38,1</b>	<b>3,3</b>	<b>0,9</b>	<b>2,8</b>	<b>100,0</b>
<b>DANTOKPA</b>							
Commerce de détail et de gros	9,2	35,3	45,3	4,6	1,6	3,9	100,0
Transport	75,6	0,0	0,0	0,0	24,4	0,0	100,0
Artisanat	9,7	39,8	50,5	,0	0,0	0,0	100,0
Restauration	23,1	46,3	26,9	3,7	0,0	0,0	100,0
Autres services	0,0	50,0	50,0	,0	0,0	0,0	100,0
Activité non précisée	0,0	51,2	24,4	,0	0,0	24,4	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>12,5</b>	<b>36,9</b>	<b>41,5</b>	<b>4,0</b>	<b>1,7</b>	<b>3,4</b>	<b>100,0</b>
<b>OUANDO</b>							
Commerce de détail et de gros	1,5	56,6	38,8	3,0	0,0	0,0	100,0
Transport	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Artisanat	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Restauration	0,0	54,6	45,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Autres services	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>4,3</b>	<b>54,7</b>	<b>38,9</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>ARZEKE</b>							
Commerce de détail et de gros	28,6	37,1	31,4	2,9	0,0	0,0	100,0
Artisanat	20,0	30,0	30,0	10,0	0,0	10,0	100,0
Restauration	12,5	37,5	25,0	0,0	0,0	25,0	100,0
Autres services	33,3	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Activité non précisée	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>24,6</b>	<b>38,6</b>	<b>28,1</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>5,3</b>	<b>100,0</b>

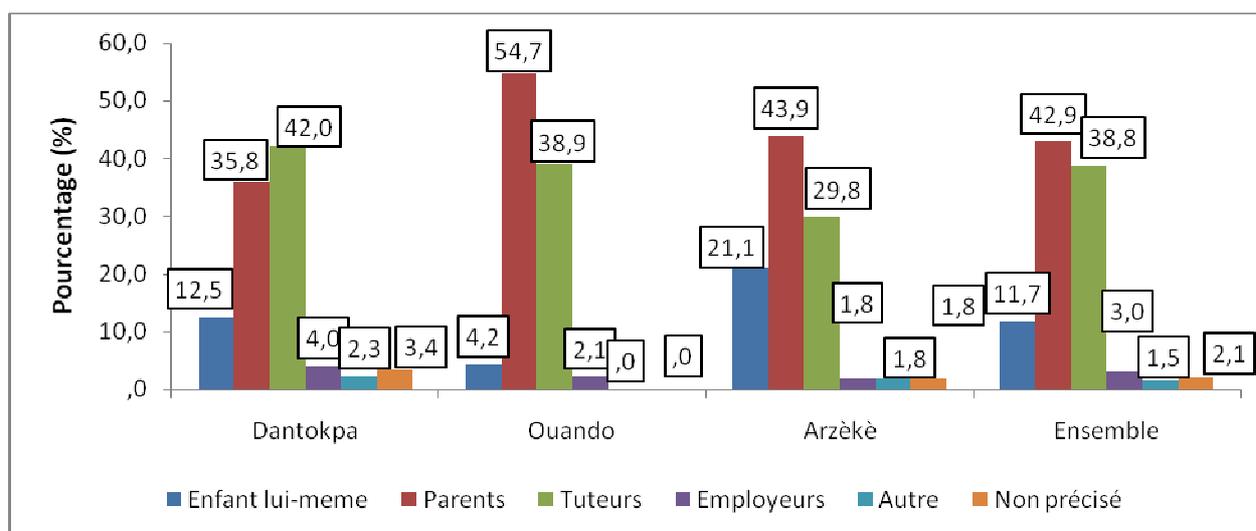
Source : INSAE, REM - mars 2013

### 2.3.1.g Prise en charge des dépenses de santé des enfants

En ce qui concerne la prise en charge des dépenses de santé des enfants des trois marchés au cours des douze derniers mois, on constate en général qu'en absence de lien de parenté ou de responsabilité engagée, la prise en charge des dépenses de santé de l'enfant n'est pas spontanée. En effet, le graphique 5 montre que pour 42,9% des enfants malades, les dépenses ont été prises

en charge par leurs parents dans les trois marchés. Cette proportion est suivie de 38,8% d'enfants malades dont les dépenses de santé ont été prises en charge par leurs tuteurs. Quant aux employeurs, ils ont pris en charge les dépenses de santé des enfants dans seulement 3% des cas. Cette tendance est observée au niveau de chaque marché. Néanmoins, il faut souligner que dans le marché Dantokpa ceux sont les tuteurs (42,0%) qui plus pris en charge les dépenses de santé et q'un enfant sur cinq (21,1%) dans le marché Arzèkè a déclaré avoir pris lui-même en charge leurs dépenses de santé. Ces résultats présentent des disparités selon les activités économiques exercées.

**Graphique 2.10:** Répartition des enfants travailleurs selon la prise en charge des dépenses de santé par marché



Source : INSAE, REM-2013

### 2.3.1.h Activité économique et prise en charge des dépenses de santé des enfants

Une étude approfondie de la situation sanitaire des enfants des marchés au cours des douze (12) derniers mois a permis de voir la personne qui a pris en charge les dépenses de santé en fonction des secteurs d'activité et des marchés. Ces résultats sont présentés dans le tableau 4.3 ci-dessous. Il ressort de ce tableau que les mêmes tendances s'observent au niveau de la restauration, du commerce de détail et de gros. Dans ces secteurs, ceux sont les parents (respectivement 48,4% et 42,4%) suivi des tuteurs (respectivement 35,6% et 40,7%) qui ont pris en charge les dépenses. Au niveau de l'artisanat, une tendance inverse est observée : respectivement 49,4%, 40,8% et 4,9% pour tuteurs, parents et enfant lui-même. Mais dans le secteur du transport ceux sont les enfants eux même (80,8%) qui ont pris en charge leur dépense de santé alors que dans les autres services, les enfants eux même (51,7%), les parents (37,1%) et les tueurs (11,2%) les ont pris en charge. Pour les enfants dont le secteur d'activité n'est pas précisé ce sont les parents (62,3%) et les tuteurs (18,9%) qui l'ont fait.

La situation dans le marché Ouando et Arzèkè semble identique à celle observée au niveau global avec quelques disparités selon les secteurs d'activité. Alors que dans le marché Dantokpa, une situation contraire s'observe avec des dissemblances selon le secteur d'activité. En effet, dans le marché Dantokpa, les tuteurs (42,0%), ensuite les parents (35,8%), les enfants eux même (12,5%) et dans une moindre mesure les employeurs (4,0%) ont pris en charge les dépenses de santé. Selon le secteur d'activité exercé quelques dissemblances s'observent quant à la relation entre l'enfant et la personne qui a pris en charge les dépenses de santé de ce dernier. En effet, les enfants qui exercent le secteur d'activité comme autres service et artisanat n'ont pas du tout pris

en charge leur dépense de santé mais ceux sont les parents (50,0% pour autres services et 39,8% pour artisanat) et les tuteurs (50,0% pour autres services et 60,2% pour artisanat) qui l'ont fait. Dans le marché Ouando, ceux sont les parents (54,7%), les tuteurs (38,9%) et les enfants eux même (4,3%) qui ont pris en charge les dépenses de santé. Néanmoins quelques disparités s'observent selon les secteurs d'activités exercés. Des résultats du Tableau 4.3 ci-dessus, il ressort que les enfants qui travaillent dans l'artisanat et dans la restauration n'ont pas du tout pris en charge leur dépense en santé par contre tous les enfants qui exercent dans le transport et qui ont été malade au cours des douze (12) derniers mois ont pris en charge eux même leur dépense de santé (100%).

A Parakou, dans le marché Arzèkè, ceux sont les parents (43,9%), les tuteurs (29,8%) et les enfants eux même qui ont pris en charge leur dépense de santé au cours des douze (12) derniers mois. Mais, selon les secteurs d'activités, on constate que pour les enfants exerçant dans l'artisanat, les parents et les tuteurs ont pris en charge les dépenses respectivement dans quatre (4) cas sur dix (10), les enfants eux même et d'autres personnes l'ont fait dans respectivement un (1) cas sur dix (10). Pour les enfants qui travaillent dans le secteur des autres services, ceux sont seulement les parents et les tuteurs qui ont pris en charge les dépenses (66,7% et 33,3% respectivement). Pour les enfants dont le secteur d'activité n'est pas précisé, ceux sont les parents seuls qui ont pris en charge les dépenses de santé (100%).

**Tableau 2.19** : Répartition des enfants selon le secteur d'activité par personne ayant pris en charge les dépenses de santé des enfants malades des trois marchés

Secteur d'activité	Personne ayant pris en charge les dépenses de santé des enfants malades						
	Enfant lui-même	Parents	Tuteurs	Employeurs	Autre	Non précisé	Total
<b>ENSEMBLE</b>							
Commerce de détail et de gros	9,7	42,4	40,7	3,8	1,2	2,1	100,0
Transport	80,8	0,0	0,0	0,0	19,2	0,0	100,0
Artisanat	4,9	40,8	49,4	0,0	4,9	0,0	100,0
Restauration	12,3	48,4	35,6	1,7	0,0	2,0	100,0
Autres services	51,7	37,1	11,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Activité non précisée	0,0	62,3	18,9	0,0	0,0	18,9	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>11,8</b>	<b>42,9</b>	<b>38,7</b>	<b>3,0</b>	<b>1,5</b>	<b>2,1</b>	<b>100,0</b>
<b>DANTOKPA</b>							
Commerce de détail et de gros	10,0	34,6	44,6	4,6	2,3	3,9	100,0
Transport	75,6	0,0	0,0	0,0	24,4	0,0	100,0
Artisanat	0,0	39,8	60,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Restauration	23,2	42,3	30,7	3,7	0,0	0,0	100,0
Autres services	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Activité non précisée	0,0	51,2	24,4	0,0	0,0	24,4	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>12,5</b>	<b>35,8</b>	<b>42,0</b>	<b>4,0</b>	<b>2,3</b>	<b>3,4</b>	<b>100,0</b>
<b>OUANDO</b>							
Commerce de détail et de gros	1,5	56,6	38,8	3,0	0,0	0,0	100,0
Transport	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Artisanat	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Restauration	0,0	54,6	45,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Autres services	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>4,3</b>	<b>54,7</b>	<b>38,9</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>ARZEKE</b>							
Commerce de détail et de gros	22,9	42,9	31,4	2,9	0,0	0,0	100,0
Artisanat	10,0	40,0	40,0	0,0	10,0	0,0	100,0
Restauration	12,5	50,0	25,0	0,0	0,0	12,5	100,0
Autres services	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Activité non précisée	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>21,1</b>	<b>43,9</b>	<b>29,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM - mars 2013

## 2.4 Activité économique et abus sexuel

« L'abus sexuel est l'acte par lequel un enfant est utilisé à des fins sexuelles par une personne en qui l'enfant a confiance, y compris un parent, un frère, un membre de la famille élargie, un enseignant, un étranger, ou tout autre personne en position de pouvoir, d'autorité et de contrôle sur l'enfant<sup>2</sup> ».

À l'instar d'autres enfants du Bénin, ceux travaillant à la production de biens et service dans les marchés de Dantokpa, Ouando et Arzèkè n'échappent probablement pas à cette situation.

Pendant le recensement des enfants, la question sur les abus sexuels a été relevée. En effet, pour appréhender le phénomène, il a été posé aux enfants les deux questions suivantes, auxquelles les enfants devaient répondre par « OUI » ou par « NON » :

- Question 24 : « Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à une manipulation affective ou matérielle pour vous imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté ? »,
- Question 25 : « Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à l'intimidation, ou à la menace, ou à une violence verbale ou physique ou encore à un chantage pour vous imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté ? »

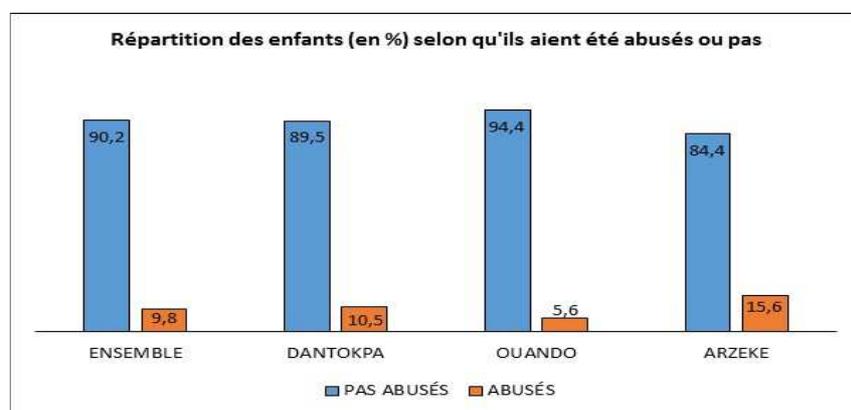
Les réponses à ces questions ont permis de créer la variable relative à l'abus sexuel selon les quatre modalités ci après :

CATEGORIE	SI	CODE	MODALITÉ
(Enfants) <b>Abusés</b>	Question 24 = Oui & Question 25 = Oui	1	A la fois manipulation affective/matérielle et manipulation par intimidation/violence/chantage
	Question 24 = Oui & Question 25 = Non	2	Manipulation affective/matérielle uniquement
	Question 24 = Non & Question 25 = Oui	3	Manipulation par intimidation/violence/chantage uniquement
(Enfants) <b>Non Abusés</b>	Question 24 = Non & Question 25 = Non	4	Aucune manipulation

### • Ampleur du phénomène

Dans l'ensemble, 9,8% des enfants travaillant dans les marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè ont déclaré avoir été sexuellement abusés contre 90,2% qui ne l'ont pas été (graphique 2.11).

**Graphique 2.11** : Répartition des enfants (en %) selon qu'ils aient été abusés ou pas.



Source : INSAE, REM – mars 2013

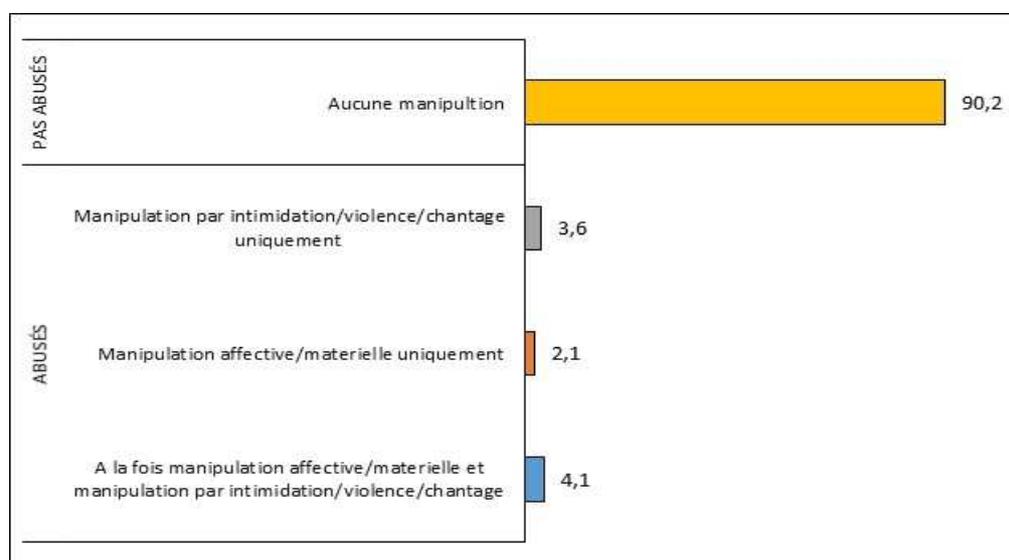
<sup>2</sup> UNICEF : Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'ouest et du centre, 2008.

C'est parmi les enfants travaillant dans le marché Arzèkè que les déclarations d'abus sexuels ont le plus été révélées (15,6%). À l'opposé, c'est parmi les enfants travaillant à Ouando que l'on note la plus faible proportion d'enfants ayant déclarés avoir été abusés (5,6%). Ils représentent 10,5% parmi les enfants du marché Dantokpa.

• **Moyens de pression subits par les enfants aux fins d'abus sexuels**

Lorsque l'on considère les moyens de pressions subits par ces enfants, il ressort que 2,1% d'entre eux ont été victimes uniquement de manipulation affective/matérielle, 3,6% uniquement d'intimidation/violence/chantage et 4,1% à la fois de manipulation affective/matérielle et d'intimidation/violence/chantage (graphique 4.7).

**Graphique 4.7 :** Répartition des enfants (en %) selon les Moyens de pression subits par les enfants aux fins d'abus sexuels



Source : INSAE, REM – mars 2013

L'analyse par marché (tableau 4.4) révèle que c'est dans le marché Arzèkè que les enfants ont le plus déclarés être sujets à des abus sexuels tant au travers de manipulation affective/matérielle que par le biais d'intimidation/violence/chantage (9,6%).

Cette tendance s'observe également au marché Ouando (3,1%). Par contre, dans le marché Dantokpa, l'intimidation, violence verbale/physique ou le chantage ont été les principaux moyens de pression évoqués par les enfants sexuellement abusés (5,3%).

**Tableau 2.20 :** Répartition (en %) des enfants selon qu'ils aient été abusés ou non au cours des 12 derniers mois, par moyen de pression subit et par marché.

	ENSEMBLE	DANTOKPA	OUANDO	ARZEKE
<b>PAS ABUSÉS</b> ( <i>Aucune manipulation</i> )	<b>90,2</b>	<b>89,5</b>	<b>94,4</b>	<b>84,3</b>
<b>ABUSÉS</b>	<b>9,8</b>	<b>10,5</b>	<b>5,6</b>	<b>15,7</b>
<i>A la fois manipulation affective/matérielle et manipulation par intimidation, violence ou chantage</i>	4,1	3,3	3,1	9,6
<i>Uniquement manipulation affective/matérielle</i>	2,1	1,9	2,0	3,7
<i>Uniquement intimidation/violence/chantage</i>	3,6	5,3	0,5	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM – mars 2013

• *Lien de parenté avec l'utilisateur/tuteur et abus sexuels*

L'analyse de l'abus sexuel selon le lien de parenté avec l'utilisateur/tuteur fait ressortir que dans l'ensemble, c'est chez les enfants utilisés par des parents autres que leurs parents biologiques (12,1%) que ressortent les plus grandes proportions de déclaration d'abus sexuels (tableau 2.21). Viennent ensuite ceux n'ayant aucun lien de parenté avec leur utilisateur/tuteur (10,2%) et ceux utilisés par leurs tuteurs (10%). Par ailleurs, 8,3% d'enfants utilisés par un parent biologique ont déclarés avoir été sexuellement abusés.

**Tableau 2.21** : Répartition des enfants selon le lien de parenté avec l'utilisateur/tuteur et abus sexuels

<i>Lien de parenté avec l'utilisateur</i>	<i>ABUSÉS</i>				<i>PAS ABUSÉS</i>	<i>TOTAL</i>
	<i>Manipulation affective/matérielle et manipulation par intimidation/violence/chantage</i>	<i>Manipulation affective/matérielle uniquement</i>	<i>Manipulation par intimidation/violence/chantage uniquement</i>	<i>Ensemble abusés</i>	<i>Aucune manipulation</i>	
<b>ENSEMBLE</b>						
Parent biologique	4,2	2,5	1,6	8,3	91,7	100,0
Autre parent	4,9	3,0	4,2	12,1	87,9	100,0
Tuteur	3,7	1,7	4,6	10,0	90,0	100,0
Sans lien	3,2	1,0	5,9	10,2	89,8	100,0
Non précisé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>4,1</b>	<b>2,1</b>	<b>3,6</b>	<b>9,8</b>	<b>90,2</b>	<b>100,0</b>
<b>DANTOKPA</b>						
Parent biologique	2,5	3,3	3,3	9,1	90,9	100,0
Autre parent	4,7	3,1	4,7	12,4	87,6	100,0
Tuteur	4,6	0,0	7,2	11,8	88,2	100,0
Sans lien	0,0	0,0	7,8	7,8	92,2	100,0
Non précisé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>3,3</b>	<b>1,9</b>	<b>5,3</b>	<b>10,5</b>	<b>89,5</b>	<b>100,0</b>
<b>OUANDO</b>						
Parent biologique	4,7	0,0	0,0	4,7	95,3	100,0
Autre parent	0,0	3,9	3,9	7,8	92,2	100,0
Tuteur	1,6	3,1	0,0	4,7	95,3	100,0
Sans lien	5,3	5,4	0,0	10,7	89,3	100,0
Non précisé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>3,1</b>	<b>2,1</b>	<b>0,5</b>	<b>5,7</b>	<b>94,3</b>	<b>100,0</b>
<b>ARZEKE</b>						
Parent biologique	8,1	5,4	0,0	13,5	86,5	100,0
Autre parent	18,2	0,0	0,0	18,2	81,8	100,0
Tuteur	6,3	6,3	6,3	18,7	81,3	100,0
Sans lien	11,8	0,0	5,9	17,6	82,4	100,0
Non précisé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>9,6</b>	<b>3,6</b>	<b>2,4</b>	<b>15,7</b>	<b>84,3</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM – mars 2013

L'observation de la situation par marché révèle quelques disparités. À Dantokpa en effet, c'est parmi les enfants utilisés par des parents autres que leurs parents biologiques et parmi ceux utilisés par leurs tuteurs qu'apparaissent les plus fortes proportions d'enfants déclarant avoir été victimes d'abus sexuels (12,4% et 11,8% respectivement), tandis que 9,1% de ceux utilisés par leurs parents biologiques l'ont déclaré. Dans le marché Ouando, c'est parmi les enfants n'ayant aucun lien de parenté avec leurs utilisateurs que s'observent les plus fortes proportions d'enfants déclarant avoir été sujets à des abus sexuels (10,7%). À Arzèkè, les plus fortes proportions d'enfants ayant déclarés avoir été victimes d'abus sexuels se retrouvent parmi ceux utilisés par des tuteurs (18,7%). Viennent ensuite ceux utilisés par leurs autres parents (18,2%), après manipulation affective/matérielle et intimidation, violence ou chantage. Par ailleurs, les enfants sexuellement abusés représentent 13,5% de ceux qui sont utilisés par leur propre parent biologique.

- *Activité économique et abus sexuel*

Des questions sur les activités économiques exercées par les enfants dans les marchés ont été abordées au cours de l'opération.

L'ampleur des abus sexuels sur les enfants peut être due au type d'activité exercé par ceux-ci. Il est donc opportun de faire ressortir l'ampleur et les formes d'abus sexuels en fonction des secteurs d'activité, en vue de prendre des décisions appropriées aux secteurs d'activité de travail de ces groupes d'enfants. Le tableau 4.6 présente la répartition (en %) d'enfants selon qu'ils aient été sexuellement abusés ou pas au cours des 12 derniers mois, par secteur d'activité économique et par marché.

**Tableau 2.22** : Répartition (en %) d'enfants selon qu'ils aient été sexuellement abusés ou pas au cours des 12 derniers mois, par activité économique exercée et par marché

Secteur d'activité	ABUSÉS				PAS ABUSÉS	TOTAL
	Manipulation affective/matérielle et manipulation par intimidation/violence/chantage	Manipulation affective/matérielle uniquement	Manipulation par intimidation/violence/chantage uniquement	Ensemble abusés	Aucune manipulation	
<b>ENSEMBLE</b>						
Commerce de détail et de gros	4,2	2,0	3,2	<b>9,4</b>	<b>90,6</b>	100,0
Transport	0,0	0,0	10,6	<b>10,6</b>	<b>89,4</b>	100,0
Artisanat	6,6	6,1	8,6	<b>21,3</b>	<b>78,7</b>	100,0
Restauration	2,5	2,3	3,9	<b>8,7</b>	<b>91,3</b>	100,0
Autres services	12,1	0,0	0,0	<b>12,1</b>	<b>87,9</b>	100,0
Activité non précisée	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>4,1</b>	<b>2,1</b>	<b>3,6</b>	<b>9,8</b>	<b>90,2</b>	<b>100,0</b>
<b>DANTOKPA</b>						
Commerce de détail et de gros	3,9	1,6	4,5	<b>10,0</b>	<b>90,0</b>	100,0
Transport	0,0	0,0	16,1	<b>16,1</b>	<b>83,9</b>	100,0
Artisanat	0,0	0,0	16,7	<b>16,7</b>	<b>83,3</b>	100,0
Restauration	0,0	4,1	6,8	<b>10,9</b>	<b>89,1</b>	100,0
Autres services	22,6	0,0	0,0	<b>22,6</b>	<b>77,4</b>	100,0
Activité non précisée	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>3,3</b>	<b>1,9</b>	<b>5,3</b>	<b>10,5</b>	<b>89,5</b>	<b>100,0</b>
<b>OUANDO</b>						
Commerce de détail et de gros	2,7	1,4	0,7	<b>4,8</b>	<b>95,2</b>	100,0
Transport	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
Artisanat	0,0	50,0	0,0	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>	100,0
Restauration	5,0	0,0	0,0	<b>5,0</b>	<b>95,0</b>	100,0
Autres services	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
Activité non précisée	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>3,1</b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>	<b>5,6</b>	<b>94,4</b>	<b>100,0</b>
<b>ARZEKE</b>						
Commerce de détail et de gros	8,9	5,4	3,6	<b>17,9</b>	<b>82,1</b>	100,0
Transport	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
Artisanat	18,2	0,0	0,0	<b>18,2</b>	<b>81,8</b>	100,0
Restauration	9,1	0,0	0,0	<b>9,1</b>	<b>90,9</b>	100,0
Autres services	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
Activité non précisée	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	100,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>9,6</b>	<b>3,7</b>	<b>2,4</b>	<b>15,7</b>	<b>84,3</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, REM – mars 2013

C'est en général parmi ceux exerçant dans le secteur de l'artisanat que les enfants ont proportionnellement le plus déclarés avoir été sexuellement abusés au cours des 12 derniers mois précédant le recensement (21,3%). A l'opposé, mis à part ceux dont l'activité n'a pas été précisée, c'est parmi les enfants travaillant dans le secteur de la restauration que l'on a le moins enregistré de déclaration d'abus sexuels (8,7%).

Dans le marché Dantokpa, les déclarations d'abus sexuels ont plus été révélées parmi les enfants exerçant d'autres activités (22,6%). Ceux travaillant dans le secteur artisanal (16,7%) et dans le secteur des transports (16,1%) ont aussi déclarés l'avoir été, et ceci, essentiellement après manipulation par intimidation, violence verbale/physique ou chantage.

Par contre, il a été enregistré moins de déclaration d'abus sexuels parmi les enfants qui exercent dans la restauration (10,9%) et dans le commerce de détail et de gros (10%).

À Ouando, la moitié (50,0%) des enfants travaillant dans le secteur artisanal ont déclarés avoir été sexuellement abusés (essentiellement suite à de manipulations affectives ou matérielles) contre 5,0% parmi ceux exerçant dans le secteur de la restauration (essentiellement à la suite de manipulation aussi bien affective ou matérielle que par intimidation, violence verbale/physique ou chantage) et 4,8% chez ceux exerçant dans le secteur du commerce de gros et de détail.

Comme à Ouando (et bien qu'en moindre proportion), dans le marché Arzèkè c'est aussi parmi les enfants travaillant dans le secteur artisanal que l'on a le plus enregistré de déclaration relative à des abus sexuels (18,2%), essentiellement à la suite de manipulation aussi bien affective ou matérielle que par intimidation, violence verbale/physique ou chantage. Viennent ensuite les enfants travaillant dans le secteur de commerce de gros et détail qui, à 17,9%, ont déclarés avoir été sexuellement abusés au cours des 12 derniers mois.

## **2.5. Activité économique et consommation de stupéfiant/drogue**

Un stupéfiant/drogue est une substance ou plante agissant comme excitant du système nerveux ou comme hallucinogène et conduisant à la dépendance des utilisateurs.

Les enfants travaillant dans les marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè pourraient en consommer. Or, sous l'emprise de stupéfiant/drogue, ils sont susceptibles de poser des actes dont ils sont complètement inconscients et de manifester, plus souvent que les enfants qui n'en consomment pas, des comportements euphoriques ou agressifs envers les usagers du marché, voire même envers leurs utilisateurs.

Pour appréhender le phénomène au cours de l'opération, il a été posé aux enfants la question de savoir quelle forme de stupéfiant/drogue ils utilisent sous la forme suivante :

*Question 28 : « Quelle forme de stupéfiant/drogue utilisez-vous ? »*

À cette question posé à chaque enfant interviewé, les stupéfiant/drogue retenus ont été cités aux enfants, avec une modalité « *Autre (À préciser)* » dans laquelle devait être renseigné tout stupéfiant/drogue non retenu sur la liste suggérée. Les stupéfiants/drogues retenus et cités aux enfants sont les suivants :

*1. Cannabis, 2. Cocaïne, 3. Héroïne, 4. Opium, 5. Morphine, 9. Autre (À préciser)*

Ces substances stupéfiantes sont regroupées selon la classification suivante :

<i>Classe</i>	<i>Produit</i>	<i>Aspect</i>	<i>Mode d'administration</i>
Perturbateur du système nerveux central ou hallucinogène	Cannabis	- Herbe ( <i>tiges, feuilles, fleurs, graines séchées</i> ) - Résine ( <i>bloc plus ou moins friable, brun, marron, ocre ou noir</i> ) - Huile ( <i>substance visqueuse, épaisse, noire avec des reflets verdâtres</i> )	Fumée, décoction ou ingérée
Excitant du système nerveux central	Cocaïne	- Poudre blanche et cristalline	Prisée (sniffée), injectée ou inhalée
Calmants du système nerveux central	Héroïne	- Cailloux - Granulés - Poudre de blanc à marron.	Injectée, fumée ou prisee (sniff)
	Opium	- Matière compacte brunâtre ou noirâtre	Fumé ou ingéré
	Morphine	- Poudre blanche, beige, marron - Comprimés - Liquide (ampoules)	Injectée ou ingérée

Pour chacun de ces stupéfiants/drogues lus à l'enfant, ce dernier devait répondre par « OUI » ou par « NON ».

Sur la base des réponses obtenues pour ces questions, les enfants ont été classés en deux catégories définies comme suit :

<i>Code</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Condition</i>
1	Consomme de stupéfiant/drogue	C28-1 = OUI ou C28-2 = OUI ou C28-3 = OUI ou C28-4 = OUI ou C28-5 = OUI ou C28-9 = OUI
2	Ne consomme pas de stupéfiant/drogue	C28-1 = NON et C28-2 = NON et C28-3 = NON et C28-4 = NON et C28-5 = NON et C28-9 = NON

#### • *Ampleur du phénomène*

Seulement 54 enfants ont répondu à cette question (soit 0,7% de l'ensemble des enfants recensés), dont 31 enfants à Dantokpa, 11 enfants à Ouando et 12 enfants à Arzèkè. Parmi ces 54 enfants, tous les 31 qui travaillent au marché Dantokpa (soit 57,5%), ont déclarés avoir consommé l'un ou l'autre des stupéfiants/drogues cités. Par contre aucun des 23 répondants travaillant à Ouando ou Arzèkè n'a déclaré en avoir consommé.

**Tableau 4.7 :** Répartition (en nombre) des 54 répondants selon qu'ils consomment ou non de stupéfiant/drogue par marché.

<i>Marché</i>	<i>Consommation de stupéfiant/drogue</i>		<i>total</i>
	<i>Consomment</i>	<i>Ne consomment pas</i>	
<b>DANTOKPA</b>	31	0	<b>31</b>
<b>OUANDO</b>	0	11	<b>11</b>
<b>ARZEKE</b>	0	12	<b>12</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>31</b>	<b>23</b>	<b>54</b>

*Source : INSAE, REM – mars 2013*

L'analyse de la consommation de stupéfiant/drogue selon le lien de parenté avec l'utilisateur/tuteur fait ressortir que tous ces 31 enfants consommateurs de stupéfiant/drogue n'ont aucun lien de parenté avec leur utilisateur.

- ***Activité économique et consommation de stupéfiant/drogue***

L'examen des résultats révèle que les enfants consommateurs de stupéfiant/drogue travaillent essentiellement dans le secteur du commerce de gros et de détail (21 enfants sur 31) et dans le secteur de la restauration (10 enfants sur 31).

### III- ANALYSE DES RESULTATS QUALITATIFS

#### Synthèse

- Les enfants vivent avec de grandes personnes qui sont pas toujours leurs parents biologiques (tante, grand frère, grande sœur, tuteur/tutrice avec ou sans lien de parenté)
- Quelques uns sont des enfants de la rue ;
- Les enfants mènent les activités suivantes : le ramassage et la revente de fer rouillé, le lavage des motos et voitures, le nettoyage des lieux de vente, la vente des condiments et épices, etc ;
- Certains enfants gagnent leur vie en vendant leurs propres marchandises, d'autres en aidant les acteurs du marché (parents ou tuteurs), d'autres encore en volant ou quémandant. Par contre, il y en a qui ne sont pas du tout rémunérés ;
- Ce que gagnent les enfants varie en moyenne entre 100F et 2500F par jour ;
- En cas de maladie, ils sont pris en charge soit par leurs utilisateurs (pratique de l'automédication et/ou utilisation des services d'un centre de santé), soit envoyés dans les Centres d'action sociale des religieux (surtout les enfants de la rue) ;
- Les enfants subissent parfois des violences de la part de leurs parents, leurs clients ou de ceux qui les sollicitent (surtout pour les enfants de la rue) ;
- Les enfants se plaignent à leurs utilisateurs ou aux responsables des marchés quand ils sont violentés sexuellement. Quant aux enfants de la rue, ils subissent les violences ou y échappent ;
- Les enfants de la rue sont parfois en contact avec la drogue et autres stupéfiants parce que les "grands frères" les y obligent ;
- Les loisirs auxquels les enfants s'adonnent sont entre autres : les jeux de carte, les jeux sur les téléphones portables, des claquettes, du football, la danse, le babyfoot, etc. surtout à leurs heures de repos ;
- Les enfants ont tous envie de réussir leur avenir. Ils souhaitent apprendre un métier, devenir des commerçants ou des agents de police ou de gendarmerie.
- Comme difficultés, ils ont noté la faim, l'insécurité, le manque de logement, les injures, des châtiments corporels.

### **3.1. Avertissement**

Du fait de l'urbanisation, le travail des enfants ne cessent d'augmenter dans les pays en développement. Les enfants des villes travaillent principalement dans les secteurs du commerce et des services et dans une moindre mesure dans l'industrie. L'emploi des enfants touche les populations les plus pauvres dont les conditions de vie sont très dures. Ces enfants trouvent facilement du travail plusieurs heures par semaine dans des ateliers de réparation, de lavage de moto et de voiture, des bars, des marchés, des supermarchés et des chantiers en construction. Parmi ces lieux, les marchés constituent plus, le pôle d'attraction des enfants travailleurs. Il s'agit soit des enfants des propriétaires de commerce, qui apportent une contribution à l'entreprise familiale, soit des enfants travailleurs saisonniers qui travaillent la plupart du temps sans être parfois rémunérés.

Au Bénin, l'étude sur le recensement des enfants des marchés de Dantokpa, de Ouando et d'Arzèkè (situés dans les trois villes à statut particulier que sont respectivement Cotonou, Porto-Novo et Parakou) a montré que ces trois marchés sont le miroir de l'exploitation économique des enfants impliqués à la fois aux petits commerces et aux travaux ménagers à un âge bas.

La présente étude fait une analyse qualitative des données verbales recueillies par les agents dans les trois marchés ci-dessus cités et est structuré en deux : une partie méthodologie et une partie analyse des données issues du Focus Group qui comprend six points.

### **3.2. Méthodologie de travail**

La réalisation du Focus Group a consisté à regrouper les enfants des marchés en un lieu précis afin de discuter avec eux. Ainsi, la baraque des Sœurs Salésiennes (SOS *Vidomégon*) installée dans l'enceinte du marché Dantokpa a servi de cadre pour les entretiens des enfants de ce marché. A Porto-Novo où se trouve le marché Ouando, c'est le Foyer Don Bosco (dans l'enceinte du marché) et la place du cinquantenaire (hors du marché, un lieu de repos des enfants sans domicile travaillant dans le marché) qui ont servi de cadre pour l'administration du guide. A Parakou, un local a été mis à disposition des agents dans l'enceinte du marché Arzèkè, par les gestionnaires dudit marché.

Pour chaque entretien, il fallait un minimum de sept (07) ou un maximum de dix (10) enfants. Ainsi, au total 14 entretiens ont été réalisés avec un effectif de 108 enfants dont l'âge est compris entre 5 et 17 ans.

Le travail a consisté à recueillir les avis des enfants sur la manière dont ils sont traités en tant qu'enfant travaillant dans les marchés. Les thèmes abordés sont : l'activité économique qu'ils mènent, leur santé et accessibilité aux soins de santé, leurs loisirs et leur projet de vie. Il a été également abordé les difficultés auxquelles ils sont confrontés, les abus sexuels et leur relation avec la drogue et autres stupéfiants. Le guide d'entretien élaboré à cet effet est annexé au présent document.

Les agents ont utilisé des enregistreurs pour la collecte d'information. Aussi a-t-on mis à leur disposition des blocs notes pour recueillir les informations afin de permettre la production rapide des rapports.

Le traitement des données a été fait de façon manuelle en se basant sur les rapports de groupe et en écoutant certains entretiens afin de mieux rendre compte des propos des enfants.

### **3.3. Caractéristiques des enfants ayant participé aux différents Focus Group**

Les focus group réalisés dans les marchés de Dantokpa, Ouando et Arzèkè ont concerné 108 enfants composés d'enfants ambulants représentant 71% des enfants ayant participé aux

entretiens et d'enfants au point fixe (29%). Dans cet échantillon, les filles sont les plus représentatives avec un taux de 62%. En ce qui concerne leur niveau d'instruction, il faut signaler que 53% des enfants interviewés, soit plus de la moitié n'ont aucun niveau tandis qu'au moins 4 enfants sur 10 ont le niveau primaire. Le niveau d'instruction le plus élevé ne représente que 5% de l'effectif total. Concernant les caractéristiques ethniques, les fon et apparentés sont les plus nombreux avec une proportion de 49% ; ils sont suivis des Yoruba et apparentés (15%). Les Haoussa, Dendi, Peulh et Bariba en fines proportions représentent ensemble 10%.

**Tableau 3.1** : Caractéristiques sociodémographiques des enfants ayant participé aux Focus-Group

Caracteristiques	effectif				proportion
	Dantokpa	Ouando	Arzèkè	Ensemble	%
<i>Situation de l'enfant</i>					
Enfant au Point Fixe	20	4	7	<b>31</b>	<b>28.7</b>
Enfant Ambulant	30	34	13	<b>77</b>	<b>71.3</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>100.0</b>
<i>Sexe</i>					
Masculin	15	13	13	<b>41</b>	<b>38.0</b>
Féminin	35	25	7	<b>67</b>	<b>62.0</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>100.0</b>
<i>Groupe d'âge</i>					
5-9 ans	11	2	1	<b>14</b>	<b>13.0</b>
10-14 ans	30	26	12	<b>68</b>	<b>63.0</b>
15-17 ans	9	10	7	<b>26</b>	<b>24.0</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>100.0</b>
<i>Niveau d'instruction</i>					
Aucun	31	17	9	<b>57</b>	<b>52.8</b>
Primaire	18	18	9	<b>45</b>	<b>41.7</b>
Secondaire 1	1	3	2	<b>6</b>	<b>5.6</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>100.0</b>
<i>Ethnie</i>					
Fon et apparentés	26	26	1	<b>53</b>	<b>49.1</b>
Adja et apparentés	13	2	0	<b>15</b>	<b>13.9</b>
Yoruba et apparentés	5	8	3	<b>16</b>	<b>14.8</b>
Djerma	0	0	4	<b>4</b>	<b>3.7</b>
Haoussa	0	0	1	<b>1</b>	<b>0.9</b>
Dendi	0	0	6	<b>6</b>	<b>5.6</b>
Peulh	0	0	2	<b>2</b>	<b>1.9</b>
Bariba	0	0	2	<b>2</b>	<b>1.9</b>
Autres nationalités	6	2	1	<b>9</b>	<b>8.3</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>100.0</b>

Source : INSAE, REM – mars 2013

### 3.4. Activités économiques des enfants et horaire du travail

Le concept "travail des enfants" regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur santé, scolarité, développement physique et mental. Des différences considérables existent dans le genre de travail exécuté par les enfants. Certains sont lourds de conséquences, difficiles et harassants. Au niveau des marchés, les enfants sont contraints d'effectuer toutes sortes de travaux dans une large gamme de tâches et d'activité.

Les résultats des Focus Group nous ont permis de distinguer deux types d'enfants : les enfants indépendants et ceux travaillant sous la responsabilité d'un utilisateur (parent, tutrice ou tuteur) que l'on soit à Dantokpa, Ouando ou Arzèkè.

Ainsi, les activités économiques menées par les enfants travaillant sous la responsabilité d'un tuteur sont multiples. Ils déclarent exercer les activités telles que : le ramassage et la revente de fers rouillés, le lavage de la vaisselle, le nettoyage des lieux de vente, la vente de condiments et épices, le port de bagages aux usagers du marché, la recherche de clients à leurs utilisateurs comme l'illustrent les propos suivants : *« Je reste devant l'étalage d'oranges et quand quelqu'un veut acheter, j'appelle ma tutrice pour qu'elle vende »*. Les enfants déclarent exercer également les activités de vente d'eau fraîche communément appelée "pure water", de vente de sachets en plastique, de vente de sacs, de fruits et légumes. On note également parmi eux des vendeurs de lait, de café, de pâte dentifrice et brosse, de savons, de comprimés, de brosse végétale, de poisson, de "tofi" (bonbon artisanal à base de lait concentré sucré ou de lait de coco), des éponges, de l'oignon, de l'huile et du sel.

En ce qui concerne les enfants qui travaillent à leur propre compte, ils sont pour la plupart des colporteurs. D'autres sont des laveurs de motos, des vanniers, des collecteurs de tas de ferrailles usées. Etant donné que ces enfants sont des indépendants, ils sont libres de leurs mouvements.

La plupart des enfants travaillant dans les marchés déclarent ne pas vivre avec leurs parents biologiques. Ils sont soit avec leurs grands frères, leurs grands parents, leurs oncles, leurs tantes, soit leurs tuteurs. Il n'est pas rare de voir parmi ces enfants des "vidomègon" qui, pour la plupart aident leurs tutrices dans la vente de leurs marchandises. On distingue parmi eux ceux qui vivent seuls et qui sont dans la rue.

Concernant leur rémunération, elle est fonction de la journée de travail et varie entre 100F CFA et 2.500F CFA. *« on gagne parfois, 100F/jour, 200F/jour, 500F/jour, 800F/jour, 1000F/jour, 2000F/jour et ou 2500F/jour »*. Par contre d'autres enfants ne sont pas rémunérés et ils déclarent ceci : *« on nous donne juste de quoi vivre, on ne reçoit rien en retour »*. Ces enfants qui se retrouvent sans rémunération, développent des stratégies pour se faire de l'argent comme l'illustrent ces propos : *« nous faisons des bénéfices sur les produits en augmentant les prix de vente sans informer nos mères »*.

Les horaires de travail varient en fonction du type d'activité à mener. En général, certains travaillent à partir de 7 heures, d'autres à partir de 8 heures, 10 heures, voire 12 heures. Par contre à Porto-Novo, quelques enfants sont déjà dans le marché à 5 heures ou 6 heures du matin. Par ailleurs, d'autres enfants domiciliés avec leurs tutrices dans les marchés déclarent travailler jusqu'à des heures indues : *« on travaille des fois jusqu'à 03 heures du matin »* déclarent-ils.

Les enfants des marchés ont des heures de repos qui coïncident avec les heures de repas et ce, en fonction de l'activité menée. Celles-ci se situent en général entre 10 heures et 14 heures. Pour certains enfants de Dantokpa qui suivent des enseignements dans le Centre des Sœurs Salésiennes, leur heure de repos est confondue à celle de leur présence dans le centre et à celle de leur repas (10 heures à 12 heures). *« Quand j'ai faim, je mange, donc je n'ai pas une heure pour mes repas. Après les cours à la baraque, je me repose un peu »* révèle cet enfant. Un autre dit *« Je dors dans le marché donc très tôt je me réveille pour commencer mon travail. Je n'ai pas*

*une heure de travail. Aussitôt réveillé, je rentre dans le marché pour chercher du boulot ou bien je vais négocier de nouveaux clients ».*

En somme, les enfants n'ont pas une heure fixe pour commencer leurs activités puisqu'ils dorment dans le marché et déjà très tôt ils se réveillent pour commencer leur journée. De même, ils n'ont pas de moment fixe de repos. Pour ceux qui sont à leur propre compte, ils prennent leur repos quand le besoin se fait sentir. Le constat fait à travers les propos des uns et des autres révèle que la durée de travail tourne en moyenne autour de 10 heures par jour.

### **3.5. Santé et accessibilité aux soins de santé**

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, cherche à garantir l'accès effectif des enfants aux droits fondamentaux tels que la santé et l'accessibilité aux soins de santé. "L'enfance et l'adolescence sont des périodes du développement physique et mental, de l'acquisition d'un capital culturel et scolaire, plus ou moins important, de l'intégration à la vie sociale, plus ou moins réussie. C'est aussi un moment d'identification personnelle et sociale et celui où achève de se constituer le capital – santé. La santé est donc un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou de l'infirmité (tiré du préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS))". Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et ce, du stade de l'embryon, voire des gamètes à celui de la personne âgée.

Il ressort de l'étude que la plupart des enfants qui travaillent dans les grands marchés (Dantokpa, Ouando, Arzèkè) vivent dans une situation de précarité. Ils ne bénéficient pas de tous leurs droits fondamentaux.

A Cotonou, précisément à Dantokpa, le Focus Group a révélé que bons nombres d'enfants tombent malade en raison de leurs activités. Certains même ne mangent pas à leur faim. Parmi ceux qui tombent malade, très peu bénéficie des soins de santé. Le peu qui a l'accès facile aux soins de santé sont ceux qui sont pris en charge par le foyer Don Bosco et le Centre de Santé des sœurs Salésiennes installé dans le marché et qui prennent en charge les soins, les médicaments, l'alimentation et l'hospitalisation. Par contre, d'autres se réfèrent à l'automédication. A titre illustratif, les enfants déclarent ceci : *« Quand nous tombons malades, les maîtres (les éducateurs des centres) nous amènent dans le Centre de santé des sœurs Salésiennes. Là bas, elles prennent soins de nous, nous donnent à manger gratuitement jusqu'à ce qu'on soit guéri », « Moi, quand je suis blessé, il m'arrive de ne pas venir chez les maîtres. Je me soigne moi-même surtout quand je m'énerve. "bon ou homè si mi yon" c'est-à-dire quand je me fâche, je ne viens pas pour recevoir les soins chez les maîtres», «Nous avons un accès facile aux soins de santé puisque nous sommes tous pris en charge par le Centre de Santé des sœurs Salésiennes. Les frais de soins de santé sont pris en charge par les sœurs Salésiennes. Donc nous sommes envoyés chez les sœurs en cas de maladie ».*

Ceux qui s'adonnent à l'automédication le font en complicité avec leurs parents. Donc rarement se réfèrent-elles à un centre de santé. Yvette qui vit avec sa tante dit : *« Lorsque je tombe malade, c'est ma tante qui me soigne à la maison ».* Quant à Christiane, elle dit : *« Quand je tombe malade, ma sœur achète de médicaments à Adjégonlè et je prend ça à la maison ».*

Les enfants qui ne sont pas malades et qui travaillent pour leur propre compte, se nourrissent pour la plupart par leur propre moyen. Certains ont recours à la mendicité pour se nourrir. Ils déclarent ceci : *« Quand j'ai faim, je mange avec mes moyens de bord et quand je n'ai pas d'argent pour manger, je demande aux bonnes volontés de l'argent ou de nourriture ».*

Au marché Ouando, les enfants déclarent ceci *« en général, nous avons un accès difficile aux soins de santé. Nous pratiquons l'automédication. Mais quelques uns parmi nous se font prendre*

en charge par le foyer Don Bosco qui a son centre de santé implanté à Porto-Novo au quartier Attaké. « Dieu merci nous avons rarement des problèmes de santé ».

Pour la pratique de l'automédication, Adidjatou, 12 ans travaillant dans le marché de Ouando fait cette confidence : « quand moi je suis malade, j'achète du "amanci " (tisane) auprès des bonnes dames et j'associe à cela quelques comprimés de palu et de fatigue que je prends auprès d'une de mes copines qui aident ma tante pour la vente de médicaments à Dantokpa à Cotonou ».

Grâce à certaines stratégies développées par eux-mêmes, certains enfants subviennent à certains de leurs besoins comme se nourrir et se soigner. Une fille du marché Ouando déclare : « quand on me demande de vendre à deux cents francs (200F) par exemple, je vends à deux cent cinquante francs (250F) pour avoir 50f pour moi-même sans l'expliquer à ma mère (entendez par là tutrice). Quand j'ai envie de quelques bonbons ou autre confiserie que ma mère juge inutile, j'achète ça moi-même sans qu'elle ne s'aperçoive. Aussi quand je me sens malade et qu'on ne m'achète pas de médicament sous prétexte que c'est parce que je n'ai pas envie d'aller vendre, je me sers de ces bénéfices réalisés grâce à la "surfacturation" pour m'acheter quelques médicaments pour me soulager».

A Arzèkè, l'automédication est plus pratiquée sauf en cas d'urgence, les parents ou tuteurs font recours au centre de santé. Les enfants se nourrissent en moyenne 3 fois par jour auprès des bonnes dames du marché. Ce sont les parents ou tuteurs (utilisateurs) qui assurent cette alimentation sauf dans certains cas rares ou ce sont les enfants eux-mêmes qui garantissent leur propre alimentation. Voici ce que disent les enfants du marché Arzèkè : « Quand nous sommes malades, nos mamans (utilisateurs) nous donnent de médicaments qu'elles achètent au marché. C'est quand ça ne cesse pas qu'elles nous envoient à l'hôpital ».

### **3.6. Abus sexuels et exposition des enfants à la drogue et autres stupéfiants**

Habituellement, l'abus sexuel est défini comme une infraction sexuelle, un contact sexuel sans consentement (peu importe l'âge). De façon particulière, l'abus sexuel sur mineur ("Child sexual abuse", d'origine anglaise) est une expression pouvant qualifier une relation sexuelle lorsqu'elle a lieu entre un adulte et un mineur. Il faut noter que les relations sexuelles entre un adulte et un mineur sont fortement réprimées dans les sociétés occidentales actuelles et même africaines.

Par ailleurs, il est considéré aussi comme abus sexuel toute implication d'enfant et d'adolescent dépendant, immature, dans leur développement, dans des activités sexuelles dont ils ne comprennent pas toujours pleinement le sens ou qui violent les tabous sociaux concernant les rôles familiaux. Les agressions sexuelles comprennent l'exhibitionnisme, le voyeurisme et les attouchements.

Selon de nombreuses sources statistiques, les abus sexuels sont commis à 80% par un membre de la famille de l'enfant et à 90% par des personnes en position de pouvoir (Rapport annuel CTAS Associations).

Les entretiens réalisés avec les enfants de moins de 10 ans des marchés ont révélé que la plupart d'entre eux n'ont jamais été victimes d'abus sexuels, mais ils ont déclaré : « Nous sommes souvent témoins de tentatives d'harcèlement émises sur nos aînées » « Nous entendons souvent les victimes qui se plaignent à leurs parents ou aux gestionnaires du marché ». Cependant, dans la catégorie des enfants de 10-17 ans, il y en a qui fréquentent les "ghettos" où vivent des "grands frères" à eux qui sont de moralité très peu recommandable. Ils déclarent : « Nous fréquentons les grands frères des ghettos qui sont des bandits, des voleurs, des délinquants. Nous sommes tout le temps sous la domination de nos aînés délinquants qui parfois nous commandent à manger sans nous remettre de l'argent. De plus, ils nous dépouillent souvent de nos revenus journaliers et nous obligent même à consommer de la drogue, c'est-à-dire "gué" ou autre stupéfiant

(*marijuana, cannabis*) ». Ces aînés commettent des actes horribles avec ces enfants comme l'illustrent les propos suivants : « *Parmi nous, il y a des gens qui fréquentent les ghettos et d'autres les "n'fo pédé", c'est-à-dire les grands frères du marché ou des ghettos qui par manque d'argent pour aller satisfaire leur libido chez les travailleuses de sexe attrapent les enfants garçons avec qui ils ont de rapports sexuels. Nous sommes exposés au comportement des grands frères bandits. Quand ils te voient, ils t'appellent : "Viens ici petit", "wa fi petit" et quand tu n'exécutes pas, ils te giflent et t'arrachent tes sous* ».

Un autre enfant rencontre : « *A la fermeture des baraques et le soir, nous allons dans les ghettos pour voir les grands frères avec qui nous consommons de la drogue "gué", de l'alcool, des stupéfiants. Au retour, nous ne pouvons plus travailler pour trouver de l'argent pour se nourrir. De là, les enfants drogués du marché commencent par rechercher les restes de nourriture dans les hangars, c'est-à-dire "dou kpo to" en langue locale. Il y a certains après avoir mangé les "dou kpo to" vont revoir les grands frères pour commencer à voler dans le marcher ou à chercher querelle aux jeunes filles en leur tapant les fesses. Ils giflent les gens pour arracher leur téléphone.*

Une autre catégorie d'enfants déclare ne fréquenter que des enfants de rues comme eux avec lesquels ils entretiennent des relations amicales et fraternelles de travail. Ils font souvent face aux intimidations et dans ces cas, ils recourent à la fuite ; par manque de courage certains subissent. La plupart des enfants ont déclaré ne pas avoir de contact avec la drogue ni autre type de stupéfiant. Cependant, il y en a qui nous ont confié ceci : « *Il y a certains "grands frères" qui t'obligent à consommer le "gué". Il y a parmi nous des gens qui consomment ou fument de la cigarette. Moi je fumais mais avec les conseils des maîtres-éducateurs, je ne fume plus* ». Par ailleurs, les enfants déplorent une situation, celle de fumeurs passifs comme le témoignent ces propos : « *Nous ne fumons pas. Néanmoins des personnes âgées fument à côté de nous* ». Aussi sont-ils conscients de l'effet néfaste de la prise de drogue sur une personne car « *des fois, quand les grands frères finissent de fumer, ils nous brutalisent* » a révélé un enfant.

### **3.7. Loisirs des enfants**

Le loisir est l'activité que l'on effectue durant le temps libre dont on peut disposer. Chez l'enfant il est l'une des activités qui favorisent son bien-être, sa détente et à l'apprentissage de la vie en collectivité pendant un moment extra scolaire. Le loisir ne laisse jamais de place à l'ennui. A partir des données recueillies de l'interview des enfants dans nos marchés cibles, il ressort que comme tous les autres enfants, les enfants des marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè jouissent de ce droit fondamental malgré leur occupation. Les lieux de loisirs ressortis sont en majorité les rues des marchés. D'autres par contre, mènent leurs loisirs au foyer Don Bosco et au Centre des sœurs Salésiennes et parfois même, à la maison lorsqu'ils ne sont pas allés au marché. En plus, ils fréquentent les salles de jeux et de vidéo qui sont implantées dans les marchés et dans les villes. Ils se rendent à la plage pour se distraire lorsqu'ils sont à la maison les samedis ou les dimanches. « *Moi je vais à la plage avec les grandes sœurs (entendre fille aînée de sa tutrice) les dimanches quand je ne suis pas allée au marché* » a déclaré un enfant.

Les loisirs varient selon le sexe. Les garçons profitent de leur temps de repos pour s'adonner aux jeux de cartes (*"vovo dou vovo, wiwi dou wiwi"*), de ludo, de babyfoot et de dames que le centre des sœurs leur offre. Ils jouent aussi au football, regardent les feuilletons et les téléromans. Ils font également de la natation. D'autres préfèrent même aller rouler de vélo en ville. Les types de loisirs au niveau des filles est la causerie, la danse, la claquette communément appelé "bountou". C'est le cas des filles de Dantokpa qui déclarent : « *nous jouons aux jeux auxquels l'ONG VIDOMEGON, le Centre des sœurs Salésiennes et le foyer Don Bosco nous soumettent à savoir*

*Puzzles, Poupées, vélo et voitures (jouets), la danse. Après les cours, nous faisons des causeries entre nous pour nous distraire ».*

Pour certains enfants de Ouando, ils déclarent : *« lorsque nous sommes libres nous allons jouer au football, aux jeux de cartes et de babyfoot. Nous faisons aussi de la danse ».* Tout ceci se passe généralement dans la soirée pour la plupart.

En ce qui concerne le créneau des loisirs, il n'y a pas une tranche horaire bien définie pour les enfants du marché Dantokpa. Ils ont deux (02) heures de temps par jour à passer dans les centres pour les cours et les loisirs. C'est le temps de repos que les enfants prennent pour les cours et les jeux. Ceci est illustré par les propos suivants des enfants qui sont à leur propre compte : *« Nous sommes à notre propre compte donc nous jouons quand nous voulons et surtout quand nous n'avons pas de travail. Mais nous faisons tout pour ne pas rater les heures de cours avec les sœurs ».*

Pour les enfants du marché Ouando, les jeux sont pour une heure bien déterminée : *« nous jouons aux jeux quand on finit vite de vendre ont-ils déclaré. Pour d'autres, les jeux sont menés après le marché, ou à 12 heures ou encore à 16 heures ».*

A Parakou dans le marché d'Arzèkè, les lieux de loisirs sont les rues du marché et parfois la maison. Les types de loisirs sont au niveau des filles la causerie, tandis que chez les garçons, c'est le football, la télévision et la causerie qui constituent leurs principales distractions. Leurs créneaux de loisirs se confondent avec leurs heures de repos.

Pour le cas des enfants travaillant dans le marché Arzèkè (fille ou garçon), la plupart d'entre eux font leurs distractions aux heures de repos. Comme autres jeux, les enfants jouent sur les téléphones portables, font des claquettes, des bavardages et des taquineries. Ces jeux sont menés après le marché, ou à 12h, 15h ou 16h ou quand ils finissent de vendre.

### **3.8. Projet de vie/perspectives de l'enfant**

Pour les enfants de 14-17 ans, il est nécessaire qu'ils apprennent un métier. Ils en prennent conscience dès lors que les animateurs des centres ont pour rôle de leur enseigner la moralité, la bonne conduite, somme toute les bonnes mœurs. Ainsi, ils aimeraient apprendre des métiers qui leur feront quitter le marché, tels que : la coiffure, la vitrerie, la peinture, la mécanique. D'autres encore ambitionnent apprendre des métiers tels que : la couture ; la conduite ; le carrelage ; la menuiserie et la soudure. C'est ce que démontrent leurs propos : *« Nous avons tous envie d'apprendre un métier afin de quitter le marché. Nous aimerions être un jour PATRON et avoir un emploi fixe ».* Cependant, il y a des enfants qui envisagent s'installer à leur propre compte dans un marché. Ils espèrent entre autres devenir « vendeuse de divers », « grossiste » ou « une grande dame d'affaire » comme l'illustrent les propos de Nassirath *« je veux plus tard pouvoir m'installer à mon propre compte en vendant des bijoux de grande valeur ».*

Par ailleurs on distingue une autre catégorie d'enfants qui ont de très grandes ambitions comme Rosaline, qui voudrait devenir médecin. Elle raconte : *« Je suis déscolarisée après la classe de 5<sup>ème</sup>. Ma mère m'a retirée de l'école pour que je l'aide dans son commerce. Mais je vais reprendre les cours l'année prochaine car je veux devenir médecin ».* A son image, d'autres enfants aimeraient devenir, surtout parmi les filles, enseignantes, gendarmes, policières ou avocates. Par contre, certains voudraient se conformer à ce que leurs parents les proposent comme projet. Ils disent : *« je vais faire ce que voudront mes parents ».*

### 3.9. Difficultés auxquelles les enfants sont confrontés

Les difficultés rencontrées par les enfants sont de plusieurs ordres. Dans leur majorité, ils sont confrontés à des difficultés d'ordre existentiel : la faim, le manque de logement et l'insécurité. Pour ceux sans abri, ils sont plus exposés aux bandits qui les dépouillent de leurs biens. Ces propos l'illustrent fort bien « *Pour pouvoir passer la nuit dans une maison, nous cotisons à cet effet, ou bien nous négocions pour dormir dans les salles de jeux ou dans les hangars des bonnes dames du marché. Sinon, nous passons la nuit à la belle étoile, à la merci des brigands qui nous dépouillent de tout ce que nous avons gagné durant toute une semaine* ». Mieux, « *Nous n'avons pas là où dormir. Alors nous dormons à la belle étoile et quand il y a pluie, nous sommes mouillés. La nuit, le froid nous prend, tout cela nous rend malades. Alors il faut que le Gouvernement nous aide à avoir où dormir* ».

Aussi les enfants subissent-ils l'influence des aînés comme le révèlent ces propos « *Il y a des "grands frères bandits" qui avec de la lame déchirent tous nos habits et nous mettent nus et nous arrosent d'huile à moteur. Aussi, ils nous commandent avec 100 francs et nous réclament de la monnaie* ». Ou même « *Il arrive que les "n'fo djabi" nous attachent les pieds avec des sachets ou des cordes* » et « *parfois les "n'fo djabi" te commandent de la nourriture sans te donner de l'argent* ».

Les enfants sont souvent maltraités par leurs utilisateurs. C'est ce que révèlent les propos suivants : « *On nous frappe parce qu'on nous reproche de n'avoir pas tout vendu* » ou « *Quand on me vole, je pleure parce qu'on me frappe à la maison* ».

Certains enfants souffrent du fait de la situation économique de leurs parents et racontent que la pauvreté de leurs parents les handicape et leur donne par moment des larmes aux yeux. C'est ce que révèle un enfant : « *Je pleure des fois parce que je vois que papa et maman n'ont rien* ».

### **CONCLUSION**

En définitive, les Focus Group ont permis d'être en contact direct des réalités qui s'observent au niveau des enfants qui travaillent dans les marchés des Communes à statut particulier du Bénin. Des réalités qui ont trait aux types d'activités économiques qu'ils mènent et à leurs conditions de vie.

**CONCLUSION**

# ANNEXES

